



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Annexes au rapport de la consultation territoriale

Comptes-rendus des étapes de la concertation  
territoriale

## Sommaire

Compte-rendu de la consultation à Versailles (Yvelines) .....	3
Compte-rendu de la consultation à La-Chapelle-Saint-Luc (Aube) .....	6
Compte-rendu de la consultation à Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne) .....	10
Compte-rendu de la consultation à Châteauroux (Indre).....	14
Compte-rendu de la consultation à Rennes (Ille-et-Vilaine).....	17
Compte-rendu de la consultation à Toulouse (Haute-Garonne) .....	22
Compte-rendu de la consultation à Marseille (Bouches-du-Rhône) .....	27
Compte-rendu de la consultation à Lyon (Rhône) .....	31
Compte-rendu de la consultation à Saint-Denis (La Réunion) .....	35
Compte-rendu de la consultation à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) .....	39
Compte-rendu de la consultation à Amfreville (Calvados).....	43
Compte-rendu de la consultation à Roubaix (Nord) .....	47
Compte-rendu de la consultation à Angers (Maine-et-Loire) .....	52
Compte-rendu de la consultation à Dijon (Côte-d'Or).....	56

## Compte-rendu de la consultation à Versailles (Yvelines)

### Thématiques de la journée :

- Visite de la maison de quartier rue Bernard de Jussieu rassemblant un LAEP, un multi-accueil avec des places AVIP, une crèche familiale
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Améliorer le recrutement et la formation des professionnels / accompagner les reconversions professionnelles :**

- Exemple local : mise en œuvre au lycée professionnel Jean Moulin d'un cursus de CAP AEPE. Les élèves ont une formation de 2 ans au CAP assistant technique familial et collectif, puis les élèves peuvent accéder au CAP AEPE (formation d'un an) sur dossier.
  - o Le lycée comporte 12 places actuellement. Elles sont ouvertes aux élèves du lycée, mais aussi des personnes de moins de 30 ans extérieures (elles doivent au moins avoir un diplôme de niveau 3).
  - o L'objectif de ces 2 ans préalables est de recruter des candidats qui ont eu le temps de murir leur projet professionnel
  - o Difficultés : manque de candidats répondant à ces critères + la formation en 1 an reste courte.
- Exemple local : Ecole Jeanne Blum qui Ecole accompagne les personnes en reconversion professionnelle, en décrochage scolaire et des personnes étrangères, et qui proposent des formations en auxiliaires de puériculture et au CAP AEPE.
- Renforcer les liens entre les besoins remontant des territoires et les perspectives de formation des Régions : avoir une offre de formation adaptée aux prévisions des besoins des territoires.
- Développer la présence des acteurs du secteur de la petite enfance dans les lieux de rencontres professionnelles et les salons étudiants : forum à l'emploi, portes ouvertes...

#### **Eviter les départs de formation et les abandons de poste :**

- Favoriser l'ensemble des dispositifs d'alternance et d'immersion dans les structures afin de permettre aux candidats de disposer d'une expérience concrète de l'activité professionnelle auprès de jeunes enfants.
  - o Cela permet également aux étudiants d'être rémunérés durant leurs études.
  - o Cette rémunération représente néanmoins un coût pour les structures → proposition de développer des leviers financiers pour encourager les gestionnaires à recruter des stagiaires ou des alternants
- Travailler avec l'Education nationale et les recrutements en formation Petite enfance par Parcoursup, pour éviter la déperdition des étudiants au cours du cursus

#### **Prévenir les fermetures de structure :**

- Mise en œuvre de la démarche IDA (Informer, Détecter, Accompagner) dans le département des Yvelines :
  - o Objectif : éviter la fermeture des structures.

- Travail d'identification des structures en difficulté pour ensuite les accompagner (aide financière, ingénierie, etc.)
- Depuis 2019 : 46 crèches accompagnées dans les Yvelines

#### **Renforcer l'attractivité de ces métiers :**

- Mettre en œuvre une campagne de promotion des métiers de la petite enfance et valoriser les compétences pédagogiques et éducatives des professionnels → sortir ces métiers de leurs représentations sanitaires
- Attirer les jeunes hommes vers les métiers de la PE : les garçons ne sont pas sensibilisés à ces métiers : nécessité de les mettre en avant dans les représentations.
- Faciliter les évolutions de carrière et mettre en place de véritable parcours professionnels pour donner des perspectives aux personnes qui entrent ou qui sont déjà en poste

#### **Améliorer les conditions de travail des professionnels :**

- Mieux accompagner les professionnels dans leur vieillissement et dans les difficultés qu'elles rencontrent dans l'exercice de leur métier.
- Pénibilité est renforcée dans ce contexte de pénurie des professionnels : les professionnels qui restent subissent des conditions de travail encore plus dégradées.
- Développer les formations aux gestes et postures dans les structures pour prévenir les TMS

### **(2) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil**

#### **Développer des aides spécifiques pour les assistantes maternelles en matière de foncier :**

- Dans les métropoles ou les territoires proches de Paris, comme les Yvelines, le coût du logement est extrêmement élevé, ce qui empêche des AM d'accéder à des logements suffisamment grands et adaptés pour accueillir des enfants dans de bonnes conditions :
  - Développer des aides ou des accompagnements spécifiques pour résoudre les problématiques de logement des assistantes maternelles

### **(3) Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et le périmètre du service public de la petite enfance**

#### **Une gouvernance incomplète :**

- L'absence de « pilote dans l'avion » dans l'organisation et la mise en œuvre des politiques liées à la petite enfance constitue une problématique majeure qui devra impérativement être résolue par le futur Service public de la petite enfance :
  - *« L'une des difficultés, c'est que personne, et en même temps tous les acteurs, assurent la compétence petite enfance. L'offre petite enfance sur un territoire n'existe que parce qu'il y a un acteur politique qui porte le sujet à l'échelle d'une commune. Or, la seule volonté ne suffit pas toujours et ne suffit pas à garantir une universalité d'accès à une place d'accueil. »*
  - Cette absence de responsabilité relègue souvent à l'arrière-plan les politiques de la petite enfance, qui ne sont pas identifiées, la plupart du temps, comme des politiques stratégiques pour les villes.

## **Le développement d'une offre d'accueil de qualité nécessite pour les collectivités territoriales de disposer :**

- De leviers financiers supplémentaires, à la fois pour ouvrir de nouvelles places, mais aussi pour conserver les places déjà ouvertes et qui représentent un coût important pour les communes
- D'appuis en ingénierie et en accompagnement pour assurer le bon développement de l'offre

### **(4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

**Uniformiser le reste à charge pour les familles :** Réformer le CMG pour permettre un reste à charge identique aux familles quel que soit leur mode d'accueil

### **Développer les dispositifs d'insertion socio-professionnel permettant lever le frein du mode d'accueil :**

- **Projet IPEP/AVIP : exemple local et innovant porté par le CDSF 78 :**
  - o Réserve de 175 berceaux dans des crèches AVIP pour des personnes en insertion socio-professionnelle : volonté de faciliter l'insertion des parents.
    - Sur ces 175 places, la moitié est une création.
    - 75% de ces 175 berceaux étaient situés dans les QVP
  - o Les parents qui en bénéficient font l'objet d'un accompagnement efficace de Pôle emploi. La coopération CAF/Pôle emploi dans ce projet est très efficace.
  - o Projet de déployer le modèle AVIP vers les assistantes maternelles, notamment parce qu'elles constituent des leviers très efficaces pour répondre aux problématiques de flexibilité et des horaires atypiques.
- **Exemple local de places AVIP déployés dans le multi-accueil de la rue Bernard de Jussieu** qui permet concrètement à des parents d'entrer dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle
- **Dispositifs essentiels pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, ainsi que la précarisation des femmes**

## Compte-rendu de la consultation à La-Chapelle-Saint-Luc (Aube)

### Thématiques de la journée :

- Visites au multi-accueil collectif et familial « La Capucine » et au CAS Marcel Defrance abritant un Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), un Espace parents et un Espace familles.
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant
  - o Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil
  - o Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

---

### (1) Remédier à la pénurie des professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### Freins :

- Difficultés à recruter du personnel qualifié et disposant d'un niveau de compréhension du métier suffisant. Cette méconnaissance génère du *turn-over* ou des départs de la profession des professionnels qui ont été mal orientés et qui ne se retrouvent pas dans le métier
- Manque de reconnaissance salariale et de la dimension éducative des métiers de la petite enfance, encore trop souvent perçus comme simple « garde » d'enfants

#### Solutions :

- Valoriser les métiers de la petite enfance en communiquant davantage sur leur rôle dans la société auprès du grand public et en augmentant les salaires
- Faciliter la connaissance de la réalité des métiers de la petite enfance à travers des rencontres et des présentations de ces métiers par des professionnels dans les établissements scolaires, les centres de formations, les salons d'orientation... et augmenter les temps d'immersion, de stage, d'apprentissage pour permettre aux candidats de s'orienter dans ces métiers en disposant d'une meilleure connaissance de leurs réalités
- Accompagner la montée en compétence et favoriser des passerelles entre les métiers pour les professionnels de l'accueil collectif et individuel

### (2) Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil

#### Freins :

- Des **problématiques structurelles** qui affectent la qualité :
  - o Un financement du fonctionnement insuffisant, qui limite les créations de nouvelles places, qui constitueront une charge financière supplémentaire importante dans l'avenir
  - o Une surcharge administrative et de gestion qui nuit à la mise en œuvre effective du projet éducatif
  - o Des problématiques d'organisation ne prévoyant pas suffisamment de temps d'activité en-dehors du temps passé auprès des enfants

- La pénurie des professionnels induit des difficultés de fonctionnement, les taux d'encadrement et affecte l'organisation quotidienne des structures, ainsi que la qualité d'accueil proposée
- Manque de moyen pour les PMI pour contrôler et accompagner les professionnels en accueil collectif et individuel

### Solutions :

- **Nourrir les pratiques professionnelles :**
  - Faciliter l'accès à la formation professionnelle tout au long de la carrière pour maintenir et de renforcer les niveaux de qualification et de connaissance des professionnels
  - Renforcer les missions de conseil et de visite des PMI auprès des professionnels en complément des activités de contrôle : le regard extérieur sur leurs pratiques est apprécié des professionnels parce qu'il permet de les nourrir et de les faire évoluer.
  - Renforcer les pratiques d'auto-évaluation
- **Animer des communautés de professionnels :**
  - Mettre en place des réseaux de professionnels et d'équipes de direction qui permettent de partager les informations et d'échanger sur les pratiques et les difficultés entre professionnels. Ces temps d'échange doivent aussi permettre aux professionnels du collectif et de l'individuel de se réunir.
    - Exemples de bonnes pratiques locales :
      - Réunion départementale des professionnels de la petite enfance co-pilotée par la PMI et la Caf avec pour objectif l'animation de la Charte d'accueil du jeune enfant.
      - Lieu ressource : projet d'ouverture d'une Maison des 1 000 jours, entre information des familles et animation des professionnels :
        - Offre complémentaire à l'offre déjà existante sur le territoire : réflexion sur la pertinence de labéliser « 1000 premiers jours » des structures de rencontre déjà existantes sur le territoire : LAEP, RPE, espaces parents...
        - Projet qui a vocation à accompagner le jeune enfant et sa famille du 4e mois de grossesse aux 2 ans de l'enfant, ainsi qu'à devenir un lieu ressources pour les professionnels du territoire
        - Projet qui a été décidé après une longue phase de diagnostic dans le territoire, avec des questionnaires envoyés aux partenaires, aux assistantes maternelles et aux familles du territoire
    - Développer les RPE pour accompagner les assistantes maternelles dans leur activité, sans pour autant rendre obligatoire leur fréquentation
- **Améliorer les taux d'encadrement**, jugés trop faibles pour les professionnels pour assurer une qualité d'accueil optimale pour les enfants
- Renforcer la gouvernance et les articulations entre les différents acteurs du secteur afin de **faciliter la coordination des actions de contrôle** et d'assurer une qualité d'accueil équivalente aux parents dans toutes les structures collectives, quel que soit leur statut, et dans l'accueil individuel

### (3) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

#### Freins :

- Méconnaissance des parents des différents modes d'accueil, de l'offre existante sur leur territoire et des aides qui peuvent leur être apportées pour l'accueil de leur enfant. Les parents ont des difficultés à identifier l'acteur de référence pour réaliser leurs démarches et leur inscription dans un mode d'accueil
- La relation employé/employeur complexifie la relation entre les parents et l'assistante maternelle et entraîne des démarches administratives à réaliser pour recourir à l'accueil individuel

#### Solutions :

- Organiser un **guichet unique** :
  - o Délivrant un contenu de qualité aux parents, complet, en prenant en compte les besoins de l'enfant et exhaustif (y compris sur les aides financières).
  - o Porté par les RPE (notamment à l'échelle de l'intercommunalité) ou les « services » famille des communes
  - o Améliorer la connaissance de toute l'offre disponible et accessible sur le territoire : le site mon-enfant.fr constitue un outil intéressant de recensement de l'offre ;
- **Lever les freins administratifs** qui peuvent limiter le recours à un accueil individuel :
  - o Renforcer le rôle des RPE dans l'accompagnement auprès des parents et des assistantes maternelles lors des étapes de réalisation d'un contrat. Ces pratiques supposent d'accroître le maillage de RPE sur tout le territoire
  - o Imaginer de reporter la gestion de la relation financière sur un organisme, par exemple à travers un système de mandataires
- **Améliorer le parcours d'information des parents** :
  - o Informer les parents sur les différents modes d'accueil en amont de la naissance, en s'appuyant sur l'ensemble des professionnels en contact avec la famille dès la déclaration de grossesse (professions de santé, PMI, Caf)

### (4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

#### Replacer les besoins de l'enfant au cœur des dispositifs :

- Penser l'offre d'accueil à travers des parcours des jeunes enfants, de leur naissance à leur entrée dans la scolarisation, en fonction des étapes de son développement
- Assurer le libre-choix des parents en leur permettant de mieux articuler leur vie professionnelle et personnelle durant les premières années de vie de leurs enfants :
  - o La mise en place d'un congé parental plus court, mais mieux rémunéré apparaîtrait plus adaptée aux besoins actuels des parents
  - o Permettre de cumuler la PréPare à taux plein et le CMG
  - o Bonne pratique locale : dans le cadre de la politique 1 000 jours, la Caf, la MSA et le Département financent intégralement 20h de TISF pour les familles venant d'accueillir un nouvel enfant

#### Accueil d'enfants issus de familles en situation de difficultés sociales :

- **Actions passerelles vers l'école maternelle** :
  - o Exemple d'une bonne pratique : l'expérimentation « Les étés de la socialisation », inscrite au plan d'actions de la CTG de La-Chapelle-Saint-Luc, proposant un accueil en crèche pour tous les enfants inscrits à la maternelle

- n'ayant jamais été en collectif durant l'été afin de leur permettre d'expérimenter la vie en collectif avant leur entrée en maternelle.
- **Préscolarisation** : taux élevé de 46% dans l'Aube. Cette solution soulève aussi un certain nombre de difficultés, liées à l'accueil de jeunes enfants en milieu scolaire (gestion de la cantine, du périscolaire et de l'extrascolaire), qui peut obliger certains parents à maintenir un accueil en crèche. D'où, la proposition d'expérimenter des classes (avec présence d'un enseignant de l'Education nationale) dans les crèches, plutôt qu'à l'école.
- Intérêt des LAEP dans la phase de préparation l'entrée à l'école maternelle
- Soutenir les **démarches itinérantes** pour **aller-vers** tous les parents
- Difficultés à développer des offres spécifiques :
  - **AVIP** : dispositif essentiel, mais les structures volontaires sont trop peu nombreuses à se positionner sur ce type de projet, en raison d'une gestion trop complexe des plannings et d'une crainte que les places demeurent vides → nature de projet plus facile à implanter dans une halte-garderie.
  - Levier ingénierie : créer des plateformes départementales mutualisée en ingénierie spécialisées dans les projets à dimension sociale rassemblant le Département, la MSA, la Cnam, la Carsat, la Caf, etc.

### Accueil des enfants en situation de handicap :

- **Freins** :
  - Les parents d'enfants en situation de handicap ne font parfois pas de démarche de recherche d'un mode d'accueil car ils pensent qu'aucun ne sera adapté à cette prise en charge
  - Globalement, les professionnels sont encore insuffisamment formés à l'accueil d'enfants en situation de handicap, mais le déficit de formation est encore plus prégnant pour les professionnels de l'accueil individuel.
  - Les professionnels de l'accueil individuel craignent aussi de ne pas pouvoir s'occuper d'autres enfants en prenant en charge un enfant en situation de handicap et donc de perdre en revenus
- **Solutions** :
  - Renforcer l'information aux parents en **répertorient les offres susceptibles d'accueillir ces enfants en situation de handicap**
  - Engager des **actions de formation** pour tous les professionnels

## Compte-rendu de la consultation à Saint-Priest-Ligoure (Haute-Vienne)

### Thématiques de la journée :

- Visite de la micro-crèche PAJE « Le Jardin des Loupiots », organisée en SCOP, à Saint-Priest-Ligoure (700 habitants)
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles, notamment pour les enfants porteurs de handicap
  - o Les freins à lever pour permettre le développement des 200 000 nouvelles places : comment améliorer le maillage territorial en zone rurale ?

---

### (1) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

#### **Appui en ingénierie pour soutenir les porteurs de projet :**

- Proposer un référent unique permettant d'accompagner le porteur de projet vers les interlocuteurs idoines, leur faire éventuellement découvrir d'autres modèles de gestion, plus adaptés à leur projet, et les accompagner dans le montage du modèle économique de leur projet.

#### **Exemple local du mode de gestion en SCOP de la micro-crèche « Le Jardin des Loupiots », installée à Saint-Priest-Ligoure :**

- Modèle peu développé dans le secteur de la petite enfance : il existe environ 3 000 SCOP en France dont une trentaine de crèches. Il s'agit d'une entreprise où les salariés contribuent au capital et deviennent alors des associés-salariés.
- Les grands principes de la structure :
  - o 1 salarié = 1 voix. Cette égalité permet d'accroître la mobilisation et l'investissement des salariés dans la structure.
  - o 50% des bénéfices est reversé aux salariés + 50% des bénéfices sont investis dans la structure
- Avantages : Réseau large qui permet un travail en collaboration avec les SCOP (appui de l'URSCOP) et de bénéficier des avantages d'un réseau (accès à une mutuelle réservée aux SCOP, accès à un CE, à une centrale d'achat, etc.)
- Inconvénients : L'entreprise ne peut pas être vendue : le départ d'un salarié implique la revente de ses parts. Risques de tensions au sein des salariés.
- Montage financier du projet :
  - o Capital de la SCOP apportée par les deux porteuses de projet, qui a été doublé par une subvention de la Région
  - o La commune a financé le bâtiment et une partie des équipements nécessaires en terme de mobiliers et de matériel
  - o La communauté de communes a financé la rénovation du bâtiment
  - o Fonds de roulement financé grâce à : la MSA (subventions), France Active (prêt)

#### **Problématiques de foncier pour les assistantes maternelles :**

- Prévoir des subventions pour la rénovation du domicile de l'assistante maternelle.
- Initiatives d'élus de créer des MAM pour ensuite attirer des professionnels et susciter des implantations dans les territoires qui en ont besoin.

## (2) Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et le périmètre du service public de l'accueil du jeune enfant

### **Intégrer la politique de la petite enfance dans les réflexions d'aménagement du territoire :**

- Les projets petite enfance doivent se penser en lien avec la réalité du territoire et la réalité des pratiques de leurs habitants :
  - o L'échelle de la commune, des EPCI ou du bassin de vie constituerait le niveau approprié d'organisation des politiques et des projets petite enfance afin qu'ils soient le plus cohérents possibles avec le territoire et les besoins de ses habitants. L'implantation des structures petite enfance doit être cohérente avec les trajets quotidiens des parents : ils choisiront leur mode d'accueil en fonction du lieu d'implantation de l'école, de leur travail, de leur domicile et de leurs trajets travail-domicile.
  - o Les projets petite enfance constituent des leviers d'attractivité des territoires : pour les territoires ruraux, engagés dans des dynamiques démographiques négatives, la mise en œuvre de projets petite enfance bien pensés et intégrés aux besoins des territoires, peut permettre l'installation de nouvelles familles ou d'encourager les familles à demeurer dans ce territoire.
    - Exemple de l'installation de la micro-crèche « Le Jardin des Loupiots » :
      - La commune de Saint-Priest-Ligoure a acheté le bâtiment qui accueille la crèche.
      - Il s'agit d'une ancienne maison particulière, située à proximité d'une école maternelle, sur les axes de déplacements des parents vers leurs lieux de travail et au cœur du village. Cette installation s'inscrit dans une politique générale de redynamisation du centre-bourg (épicerie solidaire, rénovation du bâti...)
      - Les travaux de rénovation ont été financés par la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, en lien étroit avec les porteuses de projet. Cette micro-crèche accueille les enfants de la commune et de la communauté de communes.
      - L'ouverture de la structure a permis à la commune de baisser son taux de vacance immobilière grâce à l'installation de familles.
- La conception des politiques de petite enfance doit s'ancrer dans la réalité des territoires, penser de manière équilibrée et les mêmes leviers ne peuvent pas être déployés partout de façon automatique. Il est important de réaliser des études de besoin très précises à l'échelle du territoire du bassin de vie afin de s'assurer que l'implantation d'un nouveau projet n'a pas d'incidences négatives sur les autres modèles existants (assistantes maternelles ou sur la préscolarisation, qui pourrait entraîner des fermetures de classes dans les territoires ruraux)

### **Pertinence d'établir des objectifs de taux de couverture pour développer l'offre ?**

- Il n'apparaît pas pertinent de fixer un taux de couverture uniforme et identique pour tous les territoires, mais plutôt d'établir des objectifs généraux ou des fourchettes pour permettre aux territoires de conserver de la flexibilité dans la mise en œuvre de leurs projets.
- Toutefois, la définition d'objectifs et des normes permettrait de jouer le rôle de levier auprès d'élus peu investis dans le secteur de la petite enfance.

### **(3) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

#### **Améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap :**

- **Mieux accompagner les parents :**
  - o Les professionnels de la petite enfance jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des parents d'enfants de handicap à la fois en soutien à leur parentalité et dans l'acceptation du handicap de leur enfant → les professionnels doivent être formés à l'accueil d'enfant en situation de handicap et à l'accompagnement de leurs parents
- **Permettre une meilleure qualité d'accueil des enfants en situation de handicap :**
  - o Equiper les structures de matériel adapté aux besoins de l'enfant
  - o Adapter le tarif PSU quand il y a plusieurs enfants AEEH dans la famille
  - o Renforcer l'équipe pour accueillir l'enfant en situation de handicap dans des conditions adaptées :
    - Permettre une plus grande réactivité des financements CAF pour apporter des renforts ponctuels de personnels, en particulier pour assurer l'accueil d'enfants en situation de handicap de plus de 18 mois. C'est à partir de cet âge que l'accueil des enfants en situation de handicap devient plus difficile à assurer pour les professionnels.
    - Organiser une équipe mobile, mobilisable en renfort sur une durée limitée
  - o Pôle ressources handicap : renforcer ce pôle encore peu connu et formaliser l'offre de service qui pourrait être proposé (location de matériel adapté, renfort de personnel, etc.)
- **Assurer une plus grande continuité dans les parcours de l'enfant :**
  - o Renforcer les liens entre l'Education nationale et la petite enfance pour les enfants en situation de handicap
  - o Prévoir des enveloppes financières dédiées permettant la prise en charge des enfants de plus de 3 ans en crèche, dans l'attente d'une prise en charge en institution ou à l'école : les structures petite enfance sont parfois plus adaptées aux besoins d'enfants en situation de handicap que l'école.

#### **Améliorer l'accessibilité des familles en situation de vulnérabilité sociale :**

- **Crèche à vocation d'insertion sociale :** exemple d'un dispositif local, porté par l'association 1001 Familles (12 places)
  - o Crèche qui se veut comme un lieu d'accueil pour les enfants et un espace ressources et d'accompagnement pour les parents qui sont en situation de démarches d'insertion sociale et professionnelle.
  - o L'orientation des familles est effectuée par un travailleur social.
  - o Accessibilité financière : possibilité de gratuité (accompagnée par la Caf à titre dérogatoire) pour les familles sans ressource.
- **Adapter l'information aux familles non-francophones :** exemple d'une bonne pratique locale de lutte contre la barrière de la langue :
  - o Site internet (ressources-petite-enfance87.fr) qui permet de présenter en dessin la journée de l'enfant en crèche. Il propose aussi des traductions de mots clés pour aider les personnels à orienter et renseigner les parents.

#### **Améliorer l'accessibilité financière pour les parents dans les structures en PAJE :**

- Exemple du modèle de tarification proposé aux familles de la micro-crèche PAJE « Le Jardin des Loupiots » :

- Tarification modulée selon les ressources des familles, en reprenant les tranches du CMG et dégressif avec le volume horaire + fourniture des couches et prise en charge d'un tiers des repas → reste à charge entre 400€ et 500€ pour un contrat de 50h par semaine
- Proposition de simulation du reste à charge pour les parents avant l'inscription
- Paiement après le versement de l'aide Caf + mise en place de facilité de paiement. Problématiques d'encaissement avec certaines familles (en particulier à la fin du contrat du fait des régularisations). Le tarif Paje constitue un frein avéré pour certaines familles.

## Compte-rendu de la consultation à Châteauroux (Indre)

### Thématiques de la journée :

- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant
  - o Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Freins :**

- Manque de reconnaissance des professionnels par les familles
- Faibles rémunérations
- Problèmes relationnels avec les familles et les partenaires
- Focus accueil individuel :
  - o La conciliation vie personnelle/vie professionnelle en exerçant à domicile
  - o La solitude dans l'exercice surtout pour les professionnel(le)s exerçant en milieu rural ou éloignés des RPE ou d'autres activités qui permettent le regroupement et les échanges entre pairs
  - o Les horaires
  - o La lourdeur administrative à porter par les professionnels : complexité de la convention collective, les contrats de travail à formuler, les contraintes réglementaires et le fait de devoir « réclamer » à la famille sa rémunération ;

#### **Solutions pour éviter les fermetures de places en raison d'un manque de professionnels :**

- **Mettre en réseau les structures d'accueil :**
  - o Cette mise en réseau peut permettre de mutualiser les moyens sur le territoire, voire de mutualiser des postes inter-structures
  - o Installer des MAM en lien avec des EHPAD ou de grandes entreprises pour mutualiser les services, faciliter le recrutement et assurer le maintien dans l'emploi
- **Créer des ressources partagées :**
  - o Créer une plateforme locale recensant les professionnels ayant des disponibilités ou une base de données d'urgence spécifique aux acteurs de la petite enfance, avec une liste suivie et actualisée (comme le site "monenfant.fr" sur lequel les professionnels de l'accueil individuel sont référencés)
  - o Créer un pôle de professionnels remplaçants permanents : un groupe volant de professionnels qualifiés pour combler des absences par exemple de courte ou moyenne durée (formation, congés, maladies...) géré par une entité collaborative inter-communes
- Développer un statut d'accueillant en Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pour permettre à certains profils de professionnels – éducateurs de la protection de l'enfance, psychologues, animateur par exemple – dont le métier est en tension, d'y travailler quelques heures par semaine

#### **Renforcer l'attractivité du métier :**

- Revaloriser la profession à travers une hausse des salaires
- Revaloriser l'image du secteur et des compétences des professionnels :

- Mener une action de communication et en insistant sur le rôle social des professionnels du secteur : l'Indre prévoit d'organiser une « journée des acteurs éducatifs », incluant le secteur de la petite enfance et permettant de réaffirmer leur rôle dans le développement et l'apprentissage du jeune enfant
- Des campagnes de communication ciblées et locales pourraient aussi être menées avec des flyers et des affiches, à proximité des lieux d'habitation des parents et dans les maternités, PMI, hall d'immeubles.
- Valoriser plus spécifiquement le métier d'assistante maternelle :
  - Exemples de bonnes pratiques dans l'Indre :
    - Mise en œuvre d'actions de promotion du métier par les RPE de l'Indre : journées portes ouvertes, mise en place de matinée de sensibilisation au métier
    - Mise en place de temps d'information autour du métier d'assistante maternelle à Pôle emploi auprès de personnes en recherche d'emploi

#### **Améliorer les conditions d'exercice des professionnels :**

- Renforcer l'accompagnement lors de l'installation des professionnels porteurs de projets d'accueil collectif ou individuel : la mise en place d'un statut de parrain ou d'un tuteur pourrait être utile pour permettre aux porteurs de projet de bénéficier d'un soutien lors de la phase d'élaboration de leur projet.

#### **Améliorer la formation professionnelle initiale et continue :**

- Augmenter le nombre de places en formation d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur de jeunes enfants
- Développer les stages et l'alternance, notamment en incitant davantage les structures d'accueil à accueillir des stagiaires et sur une plus longue période. Les stages permettent de mettre en place une dynamique au sein des structures et de faire connaître de futurs professionnels dans la perspective potentielle de faire appel à eux par la suite (recrutement, remplacement) :
  - Initiative locale intéressante : favoriser l'accueil de stagiaires, principalement issus des formations de type auxiliaire de puériculture et d'éducateur de jeunes enfants, sur une durée d'au moins 25 semaines par an.
- Favoriser la formation continue en augmentant les droits à la formation : permettre un accès à une formation au moins une fois par an
- Mettre en place des passerelles entre les différents métiers de la petite enfance pour permettre aux professionnels d'envisager des parcours ou des évolutions possibles

#### **Insister sur la qualité de l'accueil :**

- Engager et mobiliser les professionnels autour d'un projet pédagogique commun
- Développer les temps d'échange de la pratique et animer des réseaux de professionnels au sein d'un même territoire pour échanger sur le quotidien, les difficultés, les solutions et les pratiques professionnelles
- Renforcer le taux d'encadrement des enfants pour assurer un accueil de qualité en structure collective
- Renforcer la formation et former les professionnels au moins au niveau CAP
- Allouer plus de moyens à la PMI pour faire des contrôles et poser des sanctions

#### **Focus accueil individuel :**

- Renouveler le modèle des crèches familiales : modèle qui permet de sécuriser les transactions financières et les formalités administratives, et qui favorise la formation et l'accompagnement des assistantes maternelles.
- Développer les MAM, notamment en les rattachant à une entreprise ou une collectivité. En effet, les professionnels ne disposent pas toujours des compétences nécessaires en gestion administrative et ressources humaines et peuvent avoir besoin d'être appuyés sur ce sujet.

## **(2) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

### **Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap :**

- Permettre et encourager l'accueil des plus de 6 ans aux enfants porteurs de handicap par les professionnels d'accueil du jeune enfant
- Mobiliser les équipes sur la détection précoce du handicap et la prévention ;
- Travailler en transversalité sur le territoire avec les CAMSEP, les professionnels de crèches, les écoles maternelles et renforcer les passerelles entre les LAEP et les CAMSEP

### **Pour les familles les plus éloignées de l'emploi ou en situation d'isolement social :**

- Développer les structures AVIP pour permettre aux parents de s'engager dans une recherche d'emploi, pour répondre à des besoins atypiques et pour répondre aux besoins d'accueil urgents et ponctuels (rendez-vous professionnels, entretiens, formations...)
- Développer les solutions itinérantes en ruralité (halte-garderie, crèche...)
- Encourager la mise en place de projets d'éveil et de socialisation en dehors des modes d'accueil formels pour les enfants ne bénéficiant pas de modes d'accueil et renforcer la visibilité de l'offre en soutien à la parentalité (Laep...)
- Réformer les modalités financières de versement de la PSU qui limitent la prise en charge d'enfants de familles en situation de précarité et contraignent l'accueil ponctuel ou sur de courtes amplitudes. De plus, pour les parents présentant le plus de difficultés sociales, la gratuité du mode d'accueil pourrait être envisagée.
- Avantages de l'accueil individuel dans cette prise en charge :
  - o Flexibilité possible des horaires
  - o Liens privilégiés entretenus entre la professionnelle et les parents, qui permet aux parents de nouer une relation de confiance avec la professionnelle
- Favoriser les liens entre les parents, les professionnels des modes d'accueil et les acteurs de l'insertion sociale pour permettre aux structures d'accueil de jouer un rôle de porte d'entrée vers d'autres dispositifs et démarches d'insertion socio-professionnelle

## Compte-rendu de la consultation à Rennes (Ille-et-Vilaine)

### Thématiques de la journée :

- Visite d'une crèche en plein air en milieu urbain, « La Clef des Champs »
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil
  - o Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Leviers pour répondre à la baisse des assistantes maternelles sur le territoire :**

- Mission d'évaluation de l'accueil du jeune enfant conduite sur le département sur un an entre 2021 et 2022, qui a constaté une baisse significative des assistantes maternelles sur le département et le constat d'une proportion importante de sortie de la profession lors des 3 premières années d'exercice.
- L'installation de MAM constitue un levier efficace pour maintenir et développer l'offre des assistantes maternelles :
  - o Le développement de ces structures permet de fixer dans l'emploi les assistantes maternelles et de répondre aux départs de la profession. Sur le département, il existe 82 structures et 47 projets sont en cours.
  - o Si les MAM permettent de répondre à la problématique de l'isolement de l'activité d'AM, elles peuvent aussi encourager les parcours dans les carrières en attirant des professionnels du collectif vers l'accueil individuel, en conservant un aspect collectif.
- Soutenir le modèle des crèches familiales

### (2) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

#### **Dégager du foncier :**

- **Freins identifiés :**
  - o Problématique du manque de disponibilité du foncier (privé et public) et de l'adaptation des locaux disponibles à l'exercice d'accueil du jeune enfant
  - o Le coût de la valeur locative ou à l'achat des biens peuvent représenter des obstacles importants pour les structures ou pour les professionnels de l'accueil individuel
- **Leviers :**
  - o Créer un partenariat avec les bailleurs sociaux et inclure des EAJE ou des MAM dans les nouvelles constructions ou créer des réserves de fonciers spécifiques
  - o Travailler à la reconversion de lieux déjà existants (bureaux, etc.) et aménager des locaux municipaux pour accueillir des MAM
  - o L'échelle de la commune et des intercommunalités est pertinente dans le développement de l'offre des services à destination des jeunes enfants. Le raisonnement à cette échelle permet de mutualiser les coûts des projets de financements, de mutualiser le foncier disponible pour disposer de plusieurs

équipements à l'échelle de l'EPCI et d'avoir un développement coordonné et complémentaire de l'offre sur un même bassin de vie.

- Encadrer le montant des loyers (plafonner l'ILAT par exemple)
- Imaginer une aide au logement spécifique pour les assistantes-maternelles
- Développer les structures favorisant les liens intergénérationnels

#### **Accompagnement financier :**

- Simplifier les modalités de financements de la CAF, notamment la PSU, et la mensualiser pour limiter les impacts financiers pour les gestionnaires
- Améliorer l'accès aux formations de gestion et de création des EAJE aux gestionnaires et aux porteurs de projet
- Renforcer l'accompagnement des structures dans la phase de fonctionnement de la structure, pas seulement dans la phase d'investissement
- Créer des partenariats avec des banques pour financer des projets de création

#### **Accompagnement en ingénierie :**

- Créer des référents experts pour accompagner les porteurs de projets dans leur démarches d'ouverture de structure (administratif, réglementaire, partenariats...). D'une manière générale, favoriser la mise en place de guichet unique interinstitutionnel.
- Favoriser la coopération entre les communes et les porteurs de projets

#### **Accompagner fortement les collectivités territoriales :**

- *« C'est un projet formidable de garantir une place d'accueil pour chaque enfant, tous les maires le souhaiteraient, mais, au regard de la situation financière de beaucoup de communes, sans l'argent qui irait avec, ni le soutien aux petites communes qui n'ont pas les services suffisants pour aider les maires à construire des stratégies, on n'y arrivera pas, non seulement à ouvrir de nouvelles places, mais surtout à financer dans la durée les places ouvertes. »*, témoignage d'une élue

### **(3) Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil**

#### **Amélioration la connaissance, les formations et les partages de la pratique :**

- Renforcer les liens entre la recherche et la connaissance scientifique sur le développement du jeune enfant et les professionnels de la petite enfance
- Favoriser les temps de partage d'expériences et de la pratique au sein des équipes
- Renforcer la filière de formation des professionnels de la petite enfance et améliorer la formation continue

#### **Inclure les parents :**

- Développer les ateliers et lieux d'échange entre les parents pour les accompagner dans leur parentalité
- Favoriser l'inclusion et la participation des familles au projet de la structure d'accueil

**Renforcer le contrôle de la qualité :** alerte sur la multiplication d'« auto-entrepreneurs » de la petite enfance, sans compétence particulière ou connaissance des besoins du jeune enfant

#### **Proposer des modèles innovants qui répondent à l'amélioration des conditions de travail des professionnels et à certaines attentes des parents :**

- Le **modèle de crèche en plein air** ou d'offre d'accueil individuel et collectif qui développent les sorties hors des murs. Ces modèles peuvent contribuer à améliorer les conditions de travail des professionnels (sortie d'un environnement bruyant et

contraint) et à répondre aux besoins croissants des familles d'extérieur, notamment dans les milieux urbains :

- Exemple d'une structure innovante : la crèche en plein air en milieu urbain, « La Clef des champs » à Rennes
  - Multi-accueil, implanté dans un quartier en construction à Rennes. L'équipe accueille les enfants de 0 à 3 ans et propose une pédagogie tournée vers le plein air et la sensibilisation à l'environnement. La vie en plein air a des effets bénéfiques sur le sommeil et la santé des enfants avec moins de contaminations.
  - Structure associative montée par deux porteuses de projet, soutenues par la Ville, mais qui ont aussi bénéficié d'apports de capitaux privés via du *crowdfunding*.
  - Les enfants marchants vivent toutes leurs journées dehors (repas, activité, sieste) et les bébés restent à l'intérieur, mais dorment dehors. Les équipes vérifient tous les matins le taux d'hydrométrie, les températures extérieures et le taux de pollution. Ces indicateurs ont été établis en lien avec la PMI. En fonction de ces 3 critères, les enfants passent plus ou moins leur journée dehors.
  - L'établissement veille à la mixité sociale et réalise aussi des accueils occasionnels d'enfants gardés par leurs parents.
  - La sensibilisation à l'écologie et à l'environnement est très présente dans le fonctionnement de la structure (choix des matériaux, choix des produits ménagers, attention au gaspillage...) Le temps passé en plein air constitue un point apprécié dans leurs conditions de travail.
  - La structure s'inscrit dans une démarche de forte implication des parents : ils participent aux réunions, au rangement et s'investissent s'ils le souhaitent dans des groupes (jardinage, culture...) Les professionnels sont également impliqués à toute la vie et le fonctionnement de la structure, dans une logique horizontale.
  
- **Les lieux dédiés à l'accompagnement des parents et à la lutte contre les inégalités :** exemple de la Maison des 1000 Jours à Saint-Malo, qui accompagne les parents de la grossesse aux premières années de vie de l'enfant, notamment les familles en situation de vulnérabilité économique ou sociale et les familles monoparentales :
  - Les récentes recherches scientifiques et le partage d'expériences avec des professionnels du Québec et de Norvège ont permis de nourrir les pratiques des professionnels et d'améliorer la qualité de l'accueil proposé.
  - Lutte contre les inégalités dès la naissance en brisant l'isolement des mères et en touchant les familles dès les premiers jours
  - Accueil des parents dans un lieu qui n'est pas institutionnel, où les parents se sentent accueillis et entendus. Ces dispositifs nécessitent globalement de former les professionnels à accompagner des situations familiales difficiles et de faire réfléchir collectivement les équipes sur la posture professionnelle, l'écoute et le sens donné aux pratiques éducatives.
  - Organisation d'ateliers parents-enfants pour accompagner les familles. Ces ateliers sont aussi organisés hors les murs dans les quartiers QPV pour renforcer l'aller-vers les populations les plus fragiles.

#### **(4) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution**

**Améliorer l'information et l'orientation des familles grâce à un guichet unique :** La logique du guichet unique permet de faciliter la compréhension des différents dispositifs d'accueil et les actions d'accompagnement à la parentalité pour les familles.

- Exemple d'un dispositif local « L'Etoile » qui fonctionne en guichet unique d'information, d'orientation et d'attribution des places à l'échelle des Rennes :
  - o Dispositif de la Ville, en partenariat avec la Caf, « L'Etoile » qui cumule les missions de RPE et d'attribution des places dans les crèches municipales et dans les structures partenaires de la Ville.
  - o Ce dispositif se pense en guichet unique de centralisation des demandes des familles et d'information fiable des parents. Il les oriente et les accompagne vers les modes d'accueil qui répondent le mieux à leurs besoins.
  - o L'Etoile est implantée en centre-ville, mais certains rendez-vous sont délocalisés dans d'autres quartiers dans une démarche d'aller-vers. Le service d'attribution est présidé par l' élu à la Petite enfance de Rennes et les attributions s'effectuent de manière anonyme.

#### **(5) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

##### **Freins :**

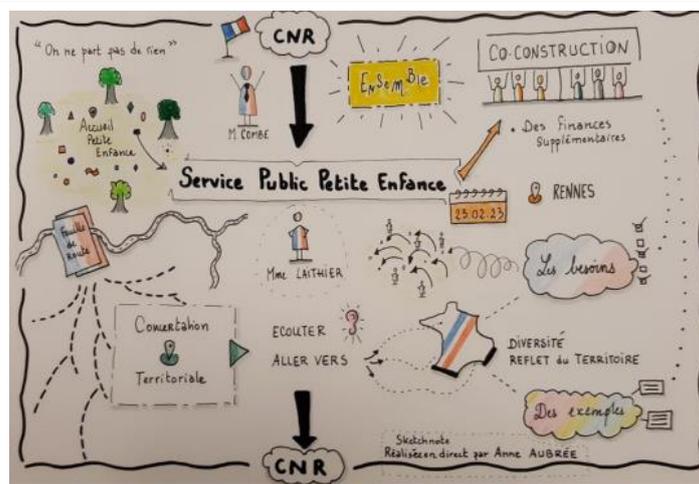
- Les logiques de financement constituent des freins à l'accessibilité des publics vulnérables :
  - o Les bonus n'atteignent pas leur objectif d'une plus grande inclusion des familles vulnérables et ne permettent pas de contrer les effets des indicateurs de performance de la PSU qui limitent l'accueil des publics éloignés.
  - o Les logiques de bonus et d'appels à projet ne répondent pas aux besoins de pérennité financière des structures qui répondent à cet enjeu d'inclusion
- Le public vulnérable (handicap, précarité, migrant) ou en recherche d'emploi n'est pas unanimement perçu comme constituant un public prioritaire
- Manque de coordination des acteurs et des actions pour proposer un accompagnement global et efficace aux publics vulnérables (mobilité, difficultés sociales et économiques, compréhension de la langue...)

##### **Solutions :**

- **Engager un travail sur les représentations** des publics vulnérables au niveau national pour légitimer leur accueil dans les modes d'accueil
- **Revoir les logiques de financements** au niveau national pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil et l'accessibilité réelle des publics vulnérables aux modes d'accueil
- **Améliorer l'accessibilité des enfants en situation de handicap et des familles les plus éloignées des modes d'accueil :**
  - o Créer une synergie entre l'ensemble des acteurs intervenants auprès des familles (CAMPS, SESSAS, associations etc.) pour améliorer la prise en charge et lever les freins à l'entrée dans un mode d'accueil
  - o Créer une aide financière supplémentaire pour les professionnels de l'accueil individuel accueillant des publics vulnérables ou des jeunes enfants porteurs de handicap
  - o Formation des professionnels :
    - Développer les temps d'analyses de pratiques pour accompagner les professionnels dans l'accueil de publics vulnérables et développer les

compétences d'accompagnement à la parentalité lors des formations des professionnels de la petite enfance

- Intégrer un module « handicap » dans la formation initiale des assistantes maternelles
  - Enjeux de mobilité : Développer les LAEP itinérants et les pratiques d'aller-vers pour travailler à la levée des freins à l'accueil et développer le covoiturage à l'échelle des EAJE et/ou du territoire pour se rendre dans les lieux d'accueil
  - Généraliser la création de places réservées au répit parental
- Développer les solutions d'accueil aux besoins spécifiques :
- Travailler avec les entreprises pour permettre aux parents de disposer de davantage de souplesse dans l'organisation ou leurs horaires de travail et de limiter les horaires atypiques
  - Soutenir la garde à domicile partagée comme réponse efficace aux besoins en horaires atypiques.



## Compte-rendu de la consultation à Toulouse (Haute-Garonne)

### Thématiques de la journée :

- Visite de la Maison de l'enfance et de la famille dans un QPV rassemblant un espace d'information et d'orientation des familles, un espace multi-accueil collectif et familial, un LAEP, une halte-garderie.
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Quelle gouvernance pour le service public de la petite enfance ?
  - o Comment favoriser le développement de nouvelles places d'accueil ?
  - o Un atelier réservé aux familles : comment fluidifier les parcours d'accueil et les passerelles entre les différents modes d'accueil ?

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Travailler sur l'attractivité du métier en améliorant les conditions de travail et en valorisant les compétences et le travail des professionnels du secteur :**

- L'amélioration des conditions de travail passe aussi par l'encouragement aux projets pédagogiques innovants :
  - o Exemple à Toulouse au sein de l'espace Henri Desbals : résidences d'artistes organisés durant 6 mois au sein de la crèche en partenariat avec la DRAC : création de liens entre l'artiste, les professionnels, les enfants et les parents et éveil à la création artistique
- Organiser des réseaux de métiers pour faciliter les partages d'expériences et de bonnes pratiques
- Evaluer l'impact des politiques de la petite enfance sur les niveaux d'insertion professionnelle des parents, les niveaux de pauvreté et de réussite scolaire des enfants, etc. pour mettre en lumière le rôle et les actions menées au sein de ce secteur pour la société

**Revaloriser les salaires :** Définir des grilles salariales pour les professionnels, notamment de l'accueil individuel

#### **Focus accueil individuel :**

- Valoriser le métier d'assistant maternel pour faire évoluer les représentations de ces professionnelles, notamment en renforçant l'information aux familles qui peuvent avoir des a priori négatifs sur ce mode d'accueil
- Améliorer l'accompagnement des assistantes maternelles dans leur activité professionnelle et la formation continue pour garantir aux familles un niveau équivalent de la qualité d'accueil pour tous les modes d'accueil
- Encourager et renouveler le modèle des crèches familiales en mutualisant les structures (halte-garderie et crèche familiale par exemple), ce qui permet d'en optimiser le fonctionnement (facilite les remplacements, espaces d'accueil communicants permettant aux enfants de se mélanger sur certains temps, projets pédagogiques partagés...)

### (2) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

### **Simplifier les modèles de financement :**

- Simplifier le calcul de la PSU et apporter plus de flexibilité dans son versement

### **Accompagner les professionnels dans leur projet :**

- Renforcer l'accompagnement et le soutien en ingénierie auprès des porteurs de projet
- Faciliter l'obtention d'agrément et améliorer le suivi de leur demande pour les assistantes maternelles

### **(3) Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil**

#### **Renforcer le contrôle et améliorer les procédures de signalement :**

- Renforcer les PMI pour qu'elles jouent pleinement leur rôle de contrôle et renforcer le caractère pluridisciplinaire des contrôles afin que les recommandations soient adaptées au monde de la petite enfance
- Améliorer l'information des parents des procédures de signalements lorsqu'ils suspectent ou sont témoins de dysfonctionnements dans la prise en charge de leur enfant
- Envoyer des enquêtes de satisfaction aux parents qui disposent d'un mode d'accueil de façon régulière pour évaluer le niveau de satisfaction à l'échelle d'un territoire et mettre en œuvre des plans d'action associés

#### **Améliorer la qualité de l'offre d'accueil :**

- Focus accueil individuel : mode d'accueil reconnu comme le plus à même d'encourager le développement de l'enfant et son accompagnement vers la scolarisation par son approche individuelle, mais problématiques liées à l'isolement de ces professionnels :
  - o Améliorer la formation continue des assistants maternels pour les encourager à maintenir un niveau élevé d'accueil de qualité dans la durée de leur carrière
  - o Développer largement les MAM et les encourager à fréquenter des lieux partenaires avec les enfants (ludothèques, bibliothèques...) pour rompre leur isolement pour éviter les contraintes liées à l'environnement de leur domicile (présence d'un compagnon ou d'autres enfants ou d'animaux)
- Mieux reconnaître les crèches comme des lieux de prévention précoce pour des troubles de développement :
  - o Exemple de bonne pratique à Toulouse : mise en place d'un service de prévention pluridisciplinaire qui intervient à la demande des équipes des structures d'accueil pour les accompagner face à des situations difficiles

### **(4) Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et le périmètre du service public de l'accueil du jeune enfant**

**L'État :** Il définit de nouvelles responsabilités aux autres échelons en matière de développement de l'offre et fixe le cadre du SPPE, mais en contrepartie doit accorder plus de financements et de soutiens à l'ingénierie, notamment par le biais des CAF. L'Etat doit accompagner les CT dans la mise en œuvre du SPPE, notamment les plus fragiles.

**Les régions :** Elles conservent la compétence de formation des professionnels

**Les départements :** Ils contrôlent la qualité de l'offre

**Les collectivités territoriales :**

- Mission de coordination et de développement de l'offre à l'échelle d'un bassin de vie

- Mise en œuvre d'un guichet unique d'information et d'orientation des familles → nécessite un apport en ingénierie pour disposer des données d'informations fiables

**Les professionnels :** Tous les acteurs du secteur de la petite enfance doivent être impliqués pour assurer le développement de l'offre, mais avec une attention particulière à porter au secteur privé lucratif pour éviter les dérives.

#### (5) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

##### **Guichet unique pour permettre aux familles de disposer d'une unique interface d'orientation :**

- Besoins identifiés : difficultés pour les parents, notamment pour le premier enfant, d'identifier l'interlocuteur le plus à même de les renseigner sur l'offre d'accueil existante sur leur territoire.
- Solution : organiser un guichet unique d'information et d'orientation des familles :
  - o Le RPE apparaît comme un acteur pertinent avec une implantation à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité.
  - o Possibilité de disposer aussi d'une vision à l'échelle du département pour orienter les parents vers des solutions d'accueil autres que celles présentes dans leur commune de domiciliation en fonction de leurs préférences (proches de leur lieu de travail ou sur les lieux de passage durant les trajets domicile-travail).

#### (6) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

##### **Solutions pour améliorer l'accessibilité des familles en situation de précarité :**

- Démarches pour ramener les familles les plus éloignées des modes d'accueil vers ces structures, les encourager à franchir les portes de ces espaces et à se les approprier :
  - o Développer des espaces Enfance et Familles regroupant plusieurs services répondant aux besoins des familles du quartier : exemple local de l'espace Henri Desbals dans le quartier QPV des Bagatelles à Toulouse regroupant :
    - Un Espace Petite enfance pour accompagner et orienter les familles dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil adapté,
    - Un LAEP : ouvert librement aux parents et aux habitants, avec organisations de trocs et de dons de vêtements, tisanerie, canapés etc. Cet espace permet de faire vivre les liens de solidarités, de rompre l'isolement et de faciliter la séparation enfants/parents
    - Un multi-accueil collectif et familial proposant accueil régulier, occasionnel et d'urgence
    - Une ludothèque
    - Un centre social géré par une association
- Dispositifs itinérants et démarches d'aller-vers :
  - o Encourager les démarches d'accompagnement individualisé vers l'école maternelle des enfants de 2-3 ans qui ne fréquentent pas de modes d'accueil pour faciliter l'entrée à l'école et de leurs parents pour travailler la séparation
  - o Points d'information organisés dans différents quartiers, au plus près des habitants avec participation des professionnels de la petite enfance, et visant à améliorer la connaissance des différentes offres petite enfance des populations (modes d'accueil, ludothèques, bibliothèques...), à répondre aux inquiétudes et à apporter des solutions (en terme de financements, besoins spécifiques etc.)
  - o Exemple local : dispositifs « Rencontres Enfants Familles » itinérants dans les lieux d'hébergement des familles primo-arrivantes, animés par des professionnels, accompagnés d'un référent inclusion et de jeunes en service, et

en lien avec les directions de la Ville Petite Enfance et Solidarités + création d'un glossaire multilingue pour faciliter l'entrée en communication et instaurer un climat de confiance.

### Répondre aux besoins spécifiques des familles :

- Développer et renforcer les interventions à domicile : exemples locaux à Toulouse :
  - o Dispositif POP IN avec intervention à domicile pour répondre aux besoins spécifiques de parents en situation d'urgence professionnelle, d'urgence sociale (séparation, déménagement, incarcération...) et d'urgence médicale (hospitalisation)
    - L'intervention d'un professionnel au domicile permet de respecter le rythme de l'enfant, notamment la nuit, 7/7jrs et 24/24h
    - Dispositif associatif financièrement accessibles pour les familles (PSU) + subvention versée par la mairie de Toulouse en 2022
    - Durée de l'intervention : 3 mois, renouvelable une fois
    - Un mode d'accueil classique peut prendre le relais à la fin de l'intervention
  - o Dispositif « POP UP and DO » : offrir des temps de répit aux parents d'enfants en situation de vulnérabilité (précarité, santé, enfant prématuré, isolement social...) : la proposition prévoit des demi-journées régulières par semaine qui permettent aux parents de reprendre une vie professionnelle et/ou sociale et d'encourager la transition vers un mode d'accueil classique

### (7) Fluidifier les parcours d'accueil des parents

#### Réformer les congés pour répondre au manque de possibilité concrète pour les parents de s'occuper eux-mêmes de leur enfant durant ses premiers mois :

- Réformer le congé parental en le rendant plus court et mieux rémunéré :
  - o Augmenter la rémunération pour permettre un vrai choix aux parents qui le souhaitent de s'occuper eux-mêmes de leur enfant durant les premiers mois
  - o Raccourcir la durée du congé parental (proposition : au maximum 1 an) en cohérence avec le développement de l'enfant → à partir du moment où l'enfant se socialise, il est pertinent de lui permettre d'accéder à un mode d'accueil + ce système donne de la souplesse aux places d'accueil disponibles
  - o Réformer le congé parental pour éviter que l'obtention d'un congé pour un enfant n'induise une suppression de toute aide financière pour les autres enfants du ménage qui peuvent être accueillis dans un mode d'accueil
- Développer les offres d'accueil ponctuel et les temps de répit, y compris lors du congé parental
- Verbatim issus de l'atelier « Familles » :
  - o « Le congé parental, avec 400 euros par mois, c'est fait pour que les mamans retournent vite travailler ! C'est moins qu'un RSA ! Je n'ai pu le prendre qu'une seule fois pour mes 3 enfants et parce que j'avais 7 000 euros d'économies. »
  - o « A chaque fois, pour mes trois enfants, j'ai eu une solution d'accueil, mais cela n'a jamais été celle que j'avais choisie en premier, cela a toujours été une solution par défaut. »



## Compte-rendu de la consultation à Marseille (Bouches-du-Rhône)

### Thématiques de la journée :

- Visites à la crèche AVIP de la Fondation d'Auteuil, la crèche DORIA et de la « plateforme Mode de garde » portée par l'ADAI,
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant
  - o Améliorer l'accessibilité à toutes les familles
  - o Fluidifier les parcours d'accueil

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Promouvoir le métier d'assistant maternel afin de susciter des vocations :**

- Développer les relations partenariales avec l'ensemble des acteurs pour identifier et mobiliser des viviers de recrutement :
  - o Construire/impulser des partenariats entre :
    - les acteurs de la formation (Education nationale, instituts de formation, écoles...),
    - de l'insertion et de l'emploi (Région, Département, Carif Oref, Pôle Emploi, Missions locales, associations ...),
    - de l'accueil du jeune enfant (Département, Caf, communes, gestionnaires, Rpe...)
  - o Généraliser les dispositifs tels que les ateliers de détection de potentielle, en lien avec Pôle Emploi, la PMI et les RPE → identifier des candidats à l'agrément, veiller à l'adéquation entre les profils et le métier pour susciter des vocations pérennes
- Faire connaître les métiers de l'accueil individuel :
  - o Favoriser la présence des RPE auprès des événements à l'emploi (forum etc.) et lors d'événement de promotion de la filière auprès des candidats à l'agrément, des élèves/ étudiants de la filière sanitaire et sociale
  - o Créer des espaces de rencontre (ateliers, temps d'informations collectifs, stages auprès d'assistants maternels...) entre des assistants maternels en activité et des personnes en recherche d'emploi, en reconversion voir en formation (Cap...) → améliorer l'image de la profession mais aussi éviter qu'elle ne soit fantasmée : déconstruire les stéréotypes
  - o Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication en direction du grand public ainsi que de certains publics particuliers
  - o Donner une place / sensibiliser à l'accueil individuel dans les parcours de formation aux métiers de la petite enfance (auxiliaire de puériculture, EJE...)

#### **Favoriser le maintien dans l'emploi en améliorant les conditions d'exercice :**

- Rémunération :
  - o Sécuriser la rémunération des assistants maternels : prévenir les défauts de versement des salaires, généraliser Pajemploi +, améliorer l'outil Pajemploi
  - o Revaloriser la rémunération, notamment en cas d'accueil sur des horaires atypiques, ou encore d'enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques

- **Accompagner et former les assistants maternels tout au long de leur carrière :**
  - o Travailler sur la notion de carrière dans les métiers de la petite enfance, ce qui pourrait renforcer l'attractivité de la profession et permettre de lutter contre l'usure professionnelle
  - o Favoriser / faciliter l'accès à la formation continue en lien avec les Rpe, la Pmi ainsi qu'à l'analyse des pratiques professionnelles
- **Animer et soutenir les professionnels :**
  - o Poursuivre le soutien à l'exercice de la profession en MAM notamment par l'accompagnement et l'étayage professionnel et la recherche de solutions innovantes en matière foncière
  - o Renforcer le maillage territorial des RPE et renforcer l'attractivité du métier d'animateur-responsable de RPE en travaillant sur sa reconnaissance, sa valorisation

## **(2) Garantir une qualité d'accueil équivalent entre les différents modes d'accueil**

### **Nourrir les liens entre les pratiques professionnelles et les recherches scientifiques sur le développement du jeune enfant :**

- Exemple de la directrice de la structure de la crèche DORIA à Marseille qui a noué un partenariat avec un laboratoire afin de nourrir ses connaissances et celles de son équipe sur le développement du jeune enfant. Cet état des lieux réguliers des avancées de la recherche permet de nourrir le projet d'accueil et la qualité d'accueil mise en œuvre au quotidien par les professionnels afin de garantir au mieux le bien-être des enfants et des nourrissons
  - o *« J'avais le sentiment de ne pas faire assez, de ne pas avoir le temps de réfléchir à nos pratiques au quotidien. J'ai noué un partenariat avec un laboratoire qui me fournit régulièrement les dernières études sur le développement du jeune enfant, sur cette base nous avons pu adapter nos pratiques professionnelles pour qu'elles soient les plus respectueuses des besoins des enfants à chaque âge. »*

## **(3) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

### **Lever les freins généraux à l'accessibilité des familles :**

- L'écueil financier: aligner les restes à charges des parents, quel que soit le mode d'accueil choisi et permettre le cumul Prépare/CMG en cas de congé parental
- Accompagner les parents dans leur statut de parent-employeur : développer des offres de services par les RPE ou Pajemploi
- Les freins psycho-sociaux : lutter contre le déficit de confiance et représentations persistantes en proposant des offres hybrides adaptées aux besoins des familles

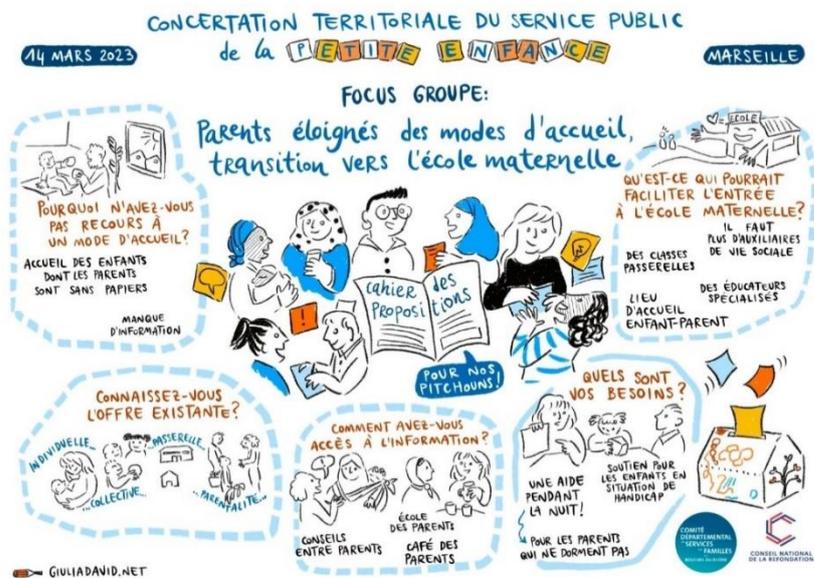
### **Lever les freins à l'accessibilité des familles et à l'emploi des parents :**

- Exemple local de la plateforme « Mode de garde » portée par l'association Agir pour le Développement d'Actions Insertion (ADAI) et qui porte des actions d'insertion sociale et professionnelle de personnes précarisées (BRSA et demandeurs d'emploi, notamment)
  - o En 2010, création de la plateforme mode de garde pour favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion des parents et lever les problématiques d'accueil :
    - Renseigner et accompagner les parents pour trouver une solution d'accueil

- Aider les parents à se positionner en tant qu'employeur lors de l'embauche d'un assistant maternel ou garde d'enfant à domicile
    - Budgétiser le coût du mode de garde pour éviter un endettement
    - Orienter les familles dans les solutions et les aides financières mobilisables en fonction de leur situation individuelle
    - Accompagner les bénéficiaires vers l'autonomie numérique sur les sites liés au mode de garde par des temps de formation
    - Travailler en réseau et en lien régulier avec les prescripteurs afin d'optimiser l'accompagnement des familles.
  - Ouverture en 2013 de « L'Atelier enfant » qui accueille les enfants de 1 à 3 ans dont les parents participent à une formation d'alphabétisation menée par un centre social. L'atelier permet de lever le frein de la garde d'enfant et favorise, pour les parents, l'accès à la formation; pour les enfants, une première séparation d'avec leur maman et un rapport précoce à la langue.
  - Novembre 2014 : agrément pour ouvrir un RPE
  - L'action mise en œuvre à Marseille, sur des quartiers prioritaires de la ville.
  - Le public est orienté vers la plateforme par un accompagnateur à l'emploi, travailleur social, centre de formation, etc.
  - La plateforme accompagne les familles à travers leurs démarches de recherches et administratives, avec une pédagogie active, afin que leur accompagnement, au sein de la plateforme, favorise leur autonomie et de fait, joue un rôle crucial dans leur insertion socio-professionnelle.
- Exemple local de la fondation « Apprentis d'Auteuil » :
- Projet qui réunit :
    - Une résidence sociale pour femmes enceintes et familles monoparentales avec enfants de 0 à 12 ans.
    - Une crèche Avip (à vocation d'insertion professionnelle « Un air de famille ») qui accueille 70 enfants de 0 à 3 ans sur une amplitude horaire élargie pour répondre aux besoins des parents (7h30-18h30).
    - Une maison des familles « La Halte des parents »,
    - Un internat pour enfants de 6 et 12 ans
  - Présence d'une équipe pluridisciplinaire (assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale, psychologue) pour accompagner les personnes accueillies dans leurs démarches, la construction de leur projet de vie et leur insertion sociale et professionnelle.
  - Projet Parent'Aise pour lutter contre l'épuisement parental : renforcer la famille dans ses équilibres (système familial, relationnel et organisationnel) et ses capacités pour lui permettre de sortir du dispositif.
    - Accompagner la parentalité : temps d'accompagnement individuels, ateliers collectifs.
    - Accompagner la conjugalité : un suivi conjugal ou un service de permanence pour des besoins ponctuels.
    - Proposer une solution souple d'accueil du jeune enfant.
    - 40 à 60 familles seront accompagnées chaque année. Un contrat d'objectifs est coconstruit par la famille et un membre de l'équipe. L'accompagnement dure 6 mois (ou moins), renouvelable une fois.
    - Projet d'une micro-crèche avec une capacité de 10 enfants, de la marche acquise à 4 ans, qui proposera un accueil de type « halte-garderie » souple, rapide et ajusté aux besoins des familles à la rentrée de septembre 2023.

## Faciliter l'accès des enfants en situation de handicap :

- Intégrer des bonus dans les critères d'attribution pour un enfant en situation de handicap
- Fluidifier les parcours des enfants en situation de handicap au sein des structures :
  - o Mieux former les professionnels à repérer les signes d'alerte, à assurer la prise en charge d'un enfant en situation de handicap et à accompagner les parents dans l'acceptation du handicap
  - o Mieux informer les professionnels des orientations possibles pour qu'ils puissent eux-mêmes guider et orienter les parents
  - o Travailler le relais après la crèche : liens entre la crèche et l'école : multiplier les contacts entre l'enfant et l'école avant la rentrée et assurer un accueil en crèche durant la 4<sup>e</sup> année de l'enfant



## Compte-rendu de la consultation à Lyon (Rhône)

### Thématiques de la journée :

- Visite de la crèche Tissot, engagée dans une transformation écologique, et de la crèche Rochaix 2, qui s'inscrit dans le dispositif AVIP.
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant
  - o Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Améliorer l'attractivité des métiers de la petite enfance :**

- Mener une campagne nationale de valorisation des métiers de la petite enfance et, en complément, organiser des actions de communication sur les métiers de la petite enfance localement :
  - o Proposer des portes ouvertes aux collégiens et aux lycéens au sein de tous les lieux d'exercice de la petite enfance (RPE, EAJE, MAM...)
  - o Organiser des événements locaux à destination des professionnels (événements de témoignages, promotion des métiers, etc)
  - o Actions territorialisées de *jobs dating* organisés par Pôle emploi ou d'autres partenaires

#### **Renforcer l'offre de formation quantitativement et qualitativement :**

- **Freins :**
  - o Quotas de formation trop faibles par rapport aux besoins
  - o Des candidats qui manquent de connaissance, de compréhension et de temps de mise en pratique du métier avant d'entrer en poste, ce qui entraîne des sorties de formation ou à des départs de la profession
  - o Niveau de formation qui n'est pas toujours suffisant pour assurer une prise en charge de qualité et en autonomie des jeunes enfants lors des prises de poste
  - o Nombre de jury insuffisant pour valider les sorties de formation + le concours de la fonction territoriale constitue un obstacle supplémentaire à l'entrée en poste
  - o Les tensions sur l'encadrement du personnel rendent difficile l'intégration et la formation des nouveaux recrutés
  - o « *Le défi au quotidien, c'est de disposer du nombre de professionnels suffisant pour assurer un accueil de qualité aux enfants, mais je ne souhaite pas recruter n'importe quel candidat à tout prix. Je tiens à recruter des professionnels qualifiés, qui se retrouvent dans le projet pédagogique que l'on mène, qui s'investissent dans la structure pour le bien-être des enfants et l'équilibre des équipes.* », témoignage d'une directrice de structure
- **Solutions :**
  - o Multiplier les occasions d'expériences pratiques du terrain :
    - Renforcer les temps d'immersion sur le terrain pour les stagiaires de 3<sup>e</sup> et les personnes en reconversion pour favoriser leur connaissance du terrain

- Développer de nouveaux terrains de stage et favoriser le tutorat pour renforcer les formations en stage ou en alternance
- Renforcer le contenu de la formation initiale et favoriser la formation continue pour maintenir les professionnels à un haut niveau de connaissances et de compétences. L'amélioration du contenu de la formation initiale doit permettre de conserver la pluridisciplinarité des équipes et permettre un travail collaboratif et complémentaire.
- Augmenter le nombre de jurys par an et supprimer le concours d'entrée dans la fonction territoriale

### **Renforcer la formation continue et favoriser les évolutions de carrière des professionnels :**

- Améliorer les parcours et l'information sur les possibilités d'évolution professionnelles, notamment sur les parcours et les passerelles entre métiers
- Renforcer les outils pour professionnaliser les salariés en poste (contrat de professionnalisation, VAE...)
- Renforcer les temps d'analyses de la pratique et d'échanges entre professionnels :
  - Former les directeurs aux pratiques managériales et aux procédures d'analyses de la pratique pour qu'ils puissent mieux accompagner leur équipe : exemple local du « Club RH » : webinaires RH organisés pour les directeurs d'EAJE et les responsables petite enfance des collectivités
  - Faciliter et encourager le développement de réseaux locaux entre professionnels et les lieux d'échange de bonnes pratiques

### **Replacer la qualité au cœur des pratiques professionnelles et améliorer les conditions de vie au travail : des leviers à développer contre la pénurie des professionnels**

- Développer des indicateurs de QVT et nommer des conseillers pédagogiques au sein des structures
- Améliorer les conditions d'exercice en repensant l'architecture et l'agencement des crèches pour les rendre plus adaptées aux besoins des enfants et des professionnels
- Renforcer la communication sur les projets des structures pour recruter des professionnels qui se retrouvent dans le projet d'établissement et s'y impliquent. La co-construction de projet pédagogique cohérent entre l'équipe, la direction, les parents, voire la collectivité territoriale, permet de fidéliser les professionnels en les valorisant et en leur permettant de retrouver un sens à leur activité. :
  - Exemples locaux de bonnes pratiques d'implication des professionnels et des parents autour d'un projet pédagogique :
    - La crèche Tissot à Lyon, qui propose des activités tournées vers l'extérieur et le développement de l'autonomie : projet « Sauter dans les flaques d'eau » qui organise des sorties hebdomadaires et par tous les temps des enfants, y compris les bébés, dans le quartier autour de la crèche avec les professionnels pour se rendre à la boulangerie, au marché, à la bibliothèque etc.
    - La crèche Rochaix 2 : projet pédagogique porté avec les familles : activités de jardinage et présence d'un poulailler dans la crèche. Les parents participent à ces activités.
    - Ces deux projets s'inscrivent dans le projet plus vaste portée par la Ville de Lyon d'une « ville à hauteur d'enfants » avec l'objectif de remettre la nature dans le quotidien de l'enfant et de faire des crèches des modèles de transformation écologique : végétalisation des espaces extérieurs, couches lavables, recyclage des déchets, récupération des jouets grâce à des boîtes à dons, entretien de la structure sans produit chimique...

## (2) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

### Freins :

- Multiplicité des acteurs qui assurent des missions liées à la compétence petite enfance  
→ problème d'identification de l'acteur adéquat pour les familles et les futurs parents
- Eclatement des sources d'information et difficultés pour les parents d'identifier les interlocuteurs fiables + alerte sur la multiplication de sites privés qui diffusent des informations aux familles
- Manque de connaissance des parents sur les différents modes d'accueil possibles
- Les parents sont souvent confrontés au manque de transparence sur les critères d'attribution et ne savent pas vers qui se tourner s'ils reçoivent une réponse négative

### Améliorer l'information, l'orientation des familles :

- Faciliter la compréhension et l'orientation des parents au sein du secteur :
  - o Identifier un pilote parmi les acteurs territoriaux, chargé d'organiser les missions liées à la petite enfance au sein des territoires
  - o Créer un guichet unique, adapté aux réalités de chaque territoire (RPE, mairie, etc.), qui informe et accompagne les parents jusqu'à l'inscription :
    - Ce guichet permettrait aux parents d'identifier une seule source d'information fiable, neutre et à jour pour les parents.
    - Ce guichet unique doit être appuyé par des outils de pilotage efficaces, qui assurent la remontée, ainsi que la mise en commun et le partage des données sur l'ensemble de l'offre disponible sur un territoire, tous acteurs confondus (collectif, individuel, privé...)
      - Le site *monenfant.fr* apparaît adapté, à condition qu'il soit amélioré, renforcé et plus efficace
      - Ce site doit aussi permettre d'orienter les parents, notamment en les redirigeant directement vers le guichet unique du territoire pour prendre rendez-vous avec un interlocuteur
  - o L'identification d'un guichet unique et d'un outil d'information de référence n'empêche pas de multiplier les canaux d'information auprès des parents et futurs parents pour améliorer la compréhension des différents modes d'accueil :
    - Transmettre des informations sur les différents modes d'accueil, interlocuteurs et les procédures aux parents au moment de la déclaration de grossesse
    - Organiser des temps d'information aux parents pour leur présenter les différents modes d'accueil

### Accompagner les parents sans solution d'accueil :

- Apporter plus de transparence aux critères d'attribution
- Poursuivre l'accompagnement des parents après la commission d'attribution, notamment ceux qui n'ont pas obtenu de réponses favorables à leurs demandes
- Poursuivre le développement de nouvelles places d'accueil et diversifier l'offre pour qu'elle soit la plus complémentaire possible et qu'elle permette d'apporter une réponse à tous les besoins du territoire : MAM, crèches familiales, EAJE, accueil occasionnel...

## (3) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

### Pour les parents les plus éloignés des modes d'accueil :

- Développer les dispositifs d'accueil favorisant l'insertion sociale et/ou professionnelle des parents : dispositifs passerelles, LAEP, crèches AVIP/AVIS...
- Développer et renforcer les démarches d'aller-vers en direction des familles les plus précaires et des plus éloignées des modes d'accueil
- Développer les actions de soutien à la parentalité et d'accompagnement vers les modes d'accueil

#### **(4) Fluidifier les parcours d'accueil des parents**

##### **Améliorer l'articulation entre accueil individuel et accueil collectif :**

- **Freins :**
  - o Représentations erronées des modes d'accueil, notamment de l'accueil individuel
  - o Manque de lisibilité dans l'offre et les disponibilités des professionnels de l'accueil individuel
  - o Difficultés pour les parents de devenir employeurs
  
- **Solutions :**
  - o Créer un guichet unique pour faciliter l'information des parents et leur orientation vers tous les modes d'accueil, collectif et individuel.
  - o Développer l'offre d'accueil :
    - Etoffer et diversifier l'offre en accueil individuel : assistant maternel, MAM, crèches familiales, solutions d'accueil occasionnels...
    - Renforcer les liens et la complémentarité entre l'offre individuelle et l'offre collective pour répondre aux besoins d'accueil des parents
  - o Renforcer l'accompagnement aux parents employeurs et faciliter les démarches administratives pour l'accueil individuel, notamment en déléguant à un tiers les démarches administratives :
    - Exemple d'une expérimentation locale pour lever les freins aux démarches administratives et favoriser le recours à des assistantes maternelles : les parents délèguent aux animateurs RPE l'ensemble des démarches administratives liées au recrutement et à l'emploi d'une assistante maternelle

## Compte-rendu de la consultation à Saint-Denis (La Réunion)

### Thématiques de la concertation :

- Visites :
    - o Visite du Bébé bus + à Saint-André
    - o Visite de la crèche Marylou, une crèche musicale
    - o Visite de la crèche PSU AVIP Sequoia et visite de la cuisine centrale
    - o Visite d'une micro-crèche écologique Ti Baba Ecolo
    - o Visite du RPE du Moufia
    - o Visite du LAEP Ti Chemin Grand Chemin
    - o Visite de l'observatoire de la parentalité
    - o Visite de la structure collective « Les Tulipiers »
    - o Visite d'une MAM
    - o Visite de la Maison de Ben
  
  - Organisation d'une consultation à l'échelle de tout le territoire :
    - o Envoi de questionnaires aux parents et mise en œuvre de consultation dans les structures : 1900 participants ont contribué : 200 participants aux ateliers, 400 contributions recueillies en ligne sur une plateforme participative dédiée, 1300 réponses obtenues après l'envoi d'un sondage à des parents, des professionnels et des gestionnaires
    - o Organisation de 20 ateliers
- 

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

Améliorer les conditions de travail des professionnels pour renforcer l'attractivité du métier et assurer une meilleure qualité d'accueil aux enfants :

- Encourager les temps d'échange de la pratique
- Améliorer et soutenir l'accès aux formations à tous les professionnels, y compris de l'accueil individuel

### (2) Garantir une qualité d'accueil équivalent entre les différents modes d'accueil

#### **Renouveler le cadre d'accueil :**

- Modifier les taux d'encadrement pour assurer un accompagnement véritablement personnalisé auprès de chaque enfant
- Déployer les labels « Qualité » pour les structures de la petite enfance

#### **Soutenir le développement de l'enfant :**

- Vivre ensemble :
  - o Favoriser l'inclusion d'enfants en situation de handicap pour sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge au vivre ensemble
  - o Lutter contre les stéréotypes de genre en proposant des projets éducatifs dédiés et en favorisant le recrutement de professionnels petite enfance masculins
  - o Développer les structures intergénérationnelles : exemple local de la Case de Ben
- Encourager le développement d'activité d'éveil artistique et culturel

- Favoriser un environnement sain et adapté :
  - o Développer les crèches en plein air pour accroître le contact de l'enfant avec la nature
  - o Exemple d'une structure locale qui s'inscrit dans les réflexions écologiques et qui y sensibilisent les enfants dès le plus jeune âge : la micro-crèche écologique Ti Baba Ecolo

### **Améliorer les dispositifs de soutien à la parentalité :**

- **Soutenir le bien-être des parents :**
  - o Proposer des temps de répit aux parents
  - o Accompagner les nouveaux parents dans l'apprentissage de la parentalité, mais aussi dans la gestion de la vie de famille en leur proposant des formats (construire un budget, préparer des repas équilibrés...)
  - o Faciliter l'accès des parents aux conseils de professionnels afin qu'ils se sentent accompagnés et soutenus
  - o Développer l'entraide et les échanges entre parents
  - o Exemples de bonnes pratiques et de dispositifs locaux :
    - La bulle des parents qui propose un accueil occasionnel pour permettre aux parents de se reposer
    - Hotline bébé SOS : plateforme téléphonique pour aider les parents en difficulté
- Développer des lieux ressources pour les parents : LAEP, Maison des 1000 Premiers jours, maison des familles, etc. et développer également les démarches d'aller-vers les parents (dispositifs de soutien à la parentalité itinérant)
- Impliquer les parents dans les modes d'accueil :
  - o Développer et sanctuariser les temps d'échanges entre professionnels, parents et enfants
  - o Sensibiliser les parents à la communication bienveillante et à valoriser les compétences des parents

### **(3) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution**

#### **Faciliter le parcours des parents :**

- Faciliter les démarches d'inscription dans les structures d'accueil et réduire la durée d'attente des parents :
  - o Améliorer la connaissance des différents modes d'accueil auprès des parents à travers plusieurs réunions d'information
  - o Recenser l'ensemble de l'offre d'accueil disponible sur un territoire et la mettre à jour sur un site dédié (monenfant.fr, par exemple) et accessible aux parents
  - o Définir un point unique par territoire pour faciliter les procédures d'inscription des parents aux structures collectives
  - o Organiser une réunion de rentrée qui présente le projet pédagogique de la structure
  - o Mieux accompagner les familles lors de leurs inscriptions : visite des lieux, présentation de l'équipe, règlement, fonctionnement de la crèche, coût, etc.

### **(4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

#### **Lever les freins aux recours aux modes d'accueil des familles :**

- Développer le nombre de places d'accueil collectif et individuel
- Assurer un reste à charge identique pour les parents qui recourent à un professionnel de l'accueil individuel ou à un professionnel de l'accueil collectif et soutenir les familles les plus précaires en réduisant au minimum leur contribution : même symbolique, le versement d'une contribution permet d'engager les familles et les professionnels dans une dynamique contractuelle de respect mutuel
- Adapter le système des micros-crèches PAJE pour le rendre plus accessible aux familles aux revenus modestes et garantir une plus grande mixité sociale

#### **Développer des solutions d'accueil pour tous :**

- Développer les modes d'accueil occasionnel pour permettre aux parents de rejoindre une démarche d'insertion professionnelle ou de disposer de temps de répit :
  - o Construire un outil permettant de recenser toute l'offre d'accueil occasionnel disponible à l'échelle d'un territoire donnée pour permettre aux parents de réserver des créneaux et aux structures de remplir leur structure
- Développer les démarches d'aller-vers et de réponses aux problématiques de mobilité :
  - o Proposition d'idée à développer :
    - Les Taxis bébés labellisés : mettre en place un système de transport d'enfants de leur domicile vers la structure d'accueil (aller - retour). Véhicule léger adapté avec trois sièges bébés, un chauffeur et un accompagnateur qualifié (personnel de la structure)
  - o Exemple d'une bonne pratique locale : le Bébé bus :
    - Dispositif innovant qui assure un accueil itinérant aux familles dont les parents sont en voie d'insertion professionnelle. Il permet aussi d'aller au plus près des besoins des familles qui s'engagent dans un processus d'insertion.
- Développer les solutions d'accueil en horaires flexibles et élargis (y compris le week-end) et développer les solutions en horaires atypiques : développer les dispositifs de prise en charge durant la nuit, respectueuse du rythme de l'enfant

#### **(5) Fluidifier des parcours d'accueil**

##### **Favoriser la conciliation vie professionnelle et vie parentale :**

- Réformer le congé parental pour permettre aux parents de rester près de leur enfant les premiers mois de sa vie
- Il pourrait aussi être intéressant de proposer des offres adaptées aux évolutions du travail, en développant des crèches dans les espaces de *coworking* pour les parents qui télétravaillent ou qui sont à leur compte

##### **Améliorer la transition vers l'école :**

- Développer les liens entre les écoles et les professionnels de la petite enfance, développer les actions de portes ouvertes et de familiarisation avec les lieux
- Développer les classes passerelles pour travailler la séparation entre enfant/parents et intégrer progressivement les enfants et les parents dans une dynamique de fréquentation de l'école.
  - o Dispositif particulièrement intéressant pour les enfants qui n'ont pas bénéficié d'expérience de socialisation avant leurs deux ans et qui sont issues de familles isolées socialement et économiquement parce que cela leur permet d'appréhender la vie en collectivité et développer leur langage avant la scolarisation.

CONSULTATION PUBLIQUE




L'offre d'accueil des jeunes enfants  
Parcours, qualité, accessibilité....

# Je donne mon avis !

du 21 février au 20 mars 2023

Nouveau Service Public de la Petite Enfance

Rendez-vous en ligne sur <https://sppe.redvox.re>  
ou aux ateliers dans la structure d'accueil proche de chez vous






#PourLeServicePublicPetiteEnfance



## Compte-rendu de la consultation à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

### Thématiques de la journée :

- Visites de la halte-jeux municipale, A petits pas, et de la garderie éphémère opérée par la SCOP-E2S au sein de la Maison de quartier Romain Rolland
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil
  - o Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

Améliorer les pratiques managériales pour mieux accompagner les professionnels dans l'exercice au quotidien de leur activité :

- Exemples de bonnes pratiques mises en œuvre au sein de la halte-jeux « A petits pas »
  - o Mise en œuvre et sanctuarisation de temps réguliers d'échanges entre les professionnels et la directrice de la structure, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques :
    - 1h30 de réunion hebdomadaire par semaine avec une fermeture exceptionnelle de la structure à 16 heures ce jour-là
    - 3 journées pédagogiques menées chaque année pour toutes les structures de la Ville
  - o Prévenir les arrêts maladies et les TMS : partenariat avec un établissement à Saint-Denis formant des kinésithérapeutes afin que les élèves puissent sensibiliser les professionnels aux bonnes postures + les professionnels sont encouragés tous les matins à prendre un temps pour étirer son corps avant de débiter leur journée (photographies des exercices à effectuer affichés dans la salle de pause)

L'ensemble des structures de petite enfance souffre de la pénurie de professionnels : y remédier constitue un point central pour assurer le développement d'une offre d'accueil suffisante et de qualité.

### (2) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

#### Freins financiers :

- Incitations financières actuelles ne permettent pas le développement à long terme
  - o Reste à charge financier en fonctionnement important : Environ 15 000€ de reste à charge par place dans le public
  - o Problématiques de fonctionnement des « bonus » pour le bonus territoire et le bonus mixité (effet de seuil)
  - o Manque de visibilité globale sur les modes de financements de la petite enfance pour les gestionnaires
  - o Etat financier des communes qui limite le développement de places d'accueil, notamment pour les communes les plus pauvres + la situation est accentuée par le coût actuel du foncier pour la construction et la location

### Leviers financiers pour favoriser le développement de places d'accueil de qualité :

- Réformer le modèle financier : fluidifier les financements et les pérenniser pour plus de lisibilité :
  - o Accroître le soutien financier de la part de l'Etat et de la Branche Famille aux collectivités territoriales → levier financier qui serait plus efficace pour corriger les inégalités territoriales que les bonus actuels
  - o Soutenir davantage les collectivités territoriales les plus pauvres ou les plus en retard dans le développement d'une offre petite enfance → enjeu majeur de rattrapage des territoires plus en dessous de la moyenne nationale
  - o Renouveler les règles de financement afin d'équilibrer l'investissement dans le développement et le fonctionnement des structures petite enfance sur les territoires
  - o Réviser l'ensemble des bonus qui nécessitent un *reporting* et un pilotage trop importants pour les gestionnaires et qui ont suscité une dynamique de rentabilité des places et du temps d'accueil
- Engager les structures petite enfance vers les modèles d'économie sociale et solidaire
- Travailler avec les territoires pour développer des structures qui répondent aux besoins du territoire

### Dégager du foncier :

- Les communes constituent une échelle de compétence adaptée pour organiser le développement de l'offre, mais elles doivent être épaulées par des leviers financiers et un soutien en ingénierie conséquent pour mener à bien ce développement
- Engager des discussions avec les promoteurs immobiliers pour céder des pieds d'immeuble à la commune ou à une foncière à peu de frais pour aménager des espaces dédiés à la petite enfance + travailler avec les bailleurs sociaux pour avoir des tarifs accessibles au rez-de-chaussée pour installer des structures d'accueil → actuellement les montants de loyers et les coûts de l'investissement nécessaire à une construction ne permettent pas l'installation durable des établissements (EAJE/MAM).
- Création de foncières publiques ou privées pour porter des projets immobiliers de structures de la petite enfance
- Reconvertir des lieux désaffectés en espace petite enfance, mais qui nécessite un accompagnement financier et en ingénierie les CT (proposition de travailler avec l'ANRU)
- Profiter des grands travaux de réaménagements urbains pour créer des offres temporaires et hybrides dans des espaces vacants (friches etc.), dans le respect des normes de qualité et répondant aux besoins des populations, qui pourraient ensuite être réinstallées de façon plus pérennes : profiter des travaux réalisés dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 en Seine-Saint-Denis et plus généralement investir la question de la réutilisation du foncier laissé disponible dans le contexte de transformation de la première couronne et de sa densité urbaine.

### Soutien en ingénierie :

- Pour massifier l'offre : résoudre les problématiques d'outillage des collectivités territoriales, des gestionnaires et des porteurs de projet
  - o Proposer des solutions de portage à l'investissement pour épauler les collectivités territoriales dans le développement de l'offre

- Mutualiser les fonctions supports pour les collectivités territoriales qui n'en disposent pas
- Construire et proposer des outils de mutualisation pour les petites structures qui ont des difficultés de gestion (RH, remplacements, fonctions supports...)
- Renforcer les têtes de réseaux dans leur appui au fonctionnement des structures
- Encourager les dispositifs et les temps permettant un accompagnement à l'ingénierie des EAJE par leurs pairs
- Pour l'ensemble des leviers financiers, en ingénierie et en foncier : possibilité de s'appuyer sur un vivier de forces vives issues de la société civile dynamique et proposant une offre complémentaire aux leviers institutionnels

### **(3) Garantir une qualité d'accueil équivalent entre les différents modes d'accueil**

#### **Développer une offre de qualité :**

- Question des micro crèches qui répondent à des besoins réels de manque de place sur le territoire, mais certains entrepreneurs privés se sont emparés de ce modèle pour développer des offres qui ne répondent pas aux enjeux de qualité et de contrôle ;
  - Système dynamique mais qui doit mieux encadrer dans son développement : cadres financiers et de contrôle

### **(4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

#### **Préserver la mixité sociale :**

- Problématique des familles qui passent hors CAMA et qui sortent des logiques des critères d'attribution :
  - Importance d'établir des critères d'attribution équilibrés, n'excluant ni les familles les plus précaires ni les familles des classes moyennes et supérieures, sinon il existe un risque de développement d'un système à deux vitesses, principalement dans les territoires rencontrant de fortes disparités économiques et territoriales, entre une offre privée réservée aux familles dont les deux parents travaillent et une offre publique, déficitaire, qui n'accueillerait que des enfants issus de familles en situation de précarité.

#### **Accompagner financièrement les familles :**

- La Seine-Saint-Denis connaît un taux de chômage important de ses assistantes maternelles alors que seul un tiers des demandes de places reçoivent une réponse positive :
  - Le reste à charge financier pour les familles lorsqu'elles recourent à une assistante maternelle est trop important par rapport à une place en collectif
  - Risque financier pour les AM lorsque les familles rencontrent des difficultés financières
  - Le modèle des crèches familiales constitue un modèle qui permet de répondre à une partie de ces difficultés.
- La gratuité de l'accueil ne constitue pas une condition absolue d'accessibilité, mais il faut davantage accompagner et soutenir les familles les plus en difficulté : une

contribution même symbolique apparaît importante pour marquer l'engagement réciproque entre les familles et la structure d'accueil

### Faciliter l'accessibilité des familles les plus pauvres en répondant à leurs besoins :

- Identifier et diagnostiquer les freins à l'accessibilité, spécifiques à chaque territoire :
  - o Etude menée par des sociologues à Saint-Denis pour comprendre les raisons de non-recours sur le territoire :
    - Sentiment d'illégitimité des familles, surtout en situation d'inactivité
    - Question culturelle avec des réticences à confier son enfant à des personnes extérieures à la cellule familiale
- Travailler conjointement avec les acteurs de l'insertion et sociaux pour encourager le recours
- Développer des offres souples qui répondent aux besoins et des envies des familles :
  - o LAEP et les lieux de soutien à la parentalité → le SPPE ne doit pas se concentrer uniquement sur les modes d'accueil, mais s'appuyer aussi sur les lieux de soutien à la parentalité.
  - o Repenser et relancer des structures hybrides en disparition (halte-garderie, haltes jeux, crèches familiales) qui répondent aux besoins des territoires
- Développer des solutions innovantes en partant des besoins réels des familles :
  - o Garderie éphémère, portée par une SCOP au sein d'une Maison de quartier : installation d'une offre d'accueil éphémère dans une Maison de quartier une demi-journée par semaine, portée par une entreprise d'économie sociale et solidaire, E2S Scop petite enfance, sous contrat avec la Ville de Saint-Denis et la CAF :
    - Jusqu'à 12 enfants peuvent être accueillis une demi-journée par semaine, sur une durée de 6 mois, reconductible une fois
    - Ils sont accueillis dès qu'ils sont en âge de marcher et plutôt à partir de 3 ans
    - Accueil au sein du quartier, qui permet aux parents de libérer du temps pour leur rendez-vous et d'avoir un temps de répit
  - o Halte-jeux « A Petits pas » qui accueillent les enfants de deux ans à la demi-journée ou de façon plus régulière pour les accompagner dans leur dernière année avant l'entrée en maternelle.
- Former les professionnels et les accompagner dans leur prise en charge : ils peuvent être confrontés à des situations familiales très difficiles

## Compte-rendu de la consultation à Amfreville (Calvados)

### Thématiques de la journée :

- Visites de la crèche Pim Pam Pomme et échanges avec des assistantes maternelles lors d'un atelier « Bébés lecteurs » à la bibliothèque d'Amfreville
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Remédier à la pénurie des professionnels : la promotion de l'accueil individuel

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Lever les freins à l'exercice des assistants maternels :**

- Améliorer l'information et l'accompagnement des parents employeurs,
- Lever les freins spécifiques à l'accueil individuel relatifs à l'installation des professionnels : améliorer l'accessibilité aux logements adaptés à cette profession (logement social, accès aux prêts bancaires, soutien des communes...),
- Améliorer les délais et la procédure d'agrément
- Difficultés de concilier vie personnelle et vie professionnelle avec l'exercice à domicile
- Freins financiers :
  - o Revaloriser la rémunération des assistants maternels au regard des contraintes (horaires, risques, articulation vie personnelle – vie professionnelle),
  - o Résoudre la différence de reste à charge pour les familles selon qu'elles recourent à de l'accueil individuel ou à une structure collective → véritable inégalité :
    - « Les parents n'ont pas les moyens de payer une assistante maternelle parce que ça leur coûte plus cher qu'une place en crèche. C'est un vrai problème parce que certains parents vivent le fait d'avoir une place chez une assistante maternelle comme une contrainte. », témoignage d'une assistante maternelle

#### **Lutter contre l'isolement des AM :**

- Renforcer l'animation des AM à l'échelle d'un territoire :
  - o Rôle des RPE est central en la matière → importance de développer le maillage territorial des RPE afin qu'ils soient au plus près du domicile des assistantes maternelles, notamment pour limiter et réduire les déplacements en voiture ou en transport qui ne sont pas toujours acceptés par les parents
  - o Favoriser les lieux de relais en proximité en complément des RPE
    - Exemple du dispositif local « Bébés lecteurs » organisé par le RPE dans les bibliothèques de plusieurs communes et qui permet aux professionnels et aux enfants de se retrouver régulièrement autour d'un projet culturel
- Travailler à la complémentarité entre l'accueil individuel et l'accueil collectif :
  - o Développer des projets éducatifs communs entre structures collectives et professionnels de l'accueil individuel au sein d'un même territoire
  - o Favoriser l'implantation de RPE à proximité de nouvelles structures d'EAJE pour favoriser les partenariats
  - o Travailler l'articulation et la complémentarité des acteurs :
    - Favoriser les relais pendant les vacances ou les congés maladie

- Permettre aux enfants d'être accueillis à la fois en structure collective et en accueil individuel pour respecter son rythme individuel et travailler sa socialisation
- Isolement renforcé pour les professionnels de l'accueil individuel masculin : peu de pairs masculins → valoriser le métier auprès des hommes
- Renforcer l'accompagnement de la part des PMI : les PMI ne doivent pas uniquement être des acteurs de contrôle, mais doivent renforcer leur activité d'accompagnement et de soutien aux professionnels

### Valoriser et promouvoir les métiers de l'accueil individuel :

- Développer des campagnes de communication sur le métier d'AM au niveau local et national en valorisant les atouts de ce métier, les compétences des professionnels, l'intérêt de la prise en charge individuelle pour les enfants :
  - Mener des actions de communication ciblées en fonction du public : assistants maternels déjà en poste, les autres professionnels de la petite enfance, les parents, les étudiants, lycéens et collégiens
- Valoriser les relations privilégiées :
  - Qui se nouent entre les parents et le professionnel
  - L'accompagnement personnalisé qui est mis en œuvre pour l'enfant → qualité d'accueil du jeune enfant et respect de son rythme
- Valoriser l'expertise et les connaissances des professionnels de l'accueil individuel dans le développement du jeune enfant → acteurs importants dans la détection de signaux d'alerte de troubles du développement
- Valoriser la flexibilité offerte par les professionnels de l'accueil individuel aux parents : mise en œuvre d'horaires atypiques ou adaptés au plus près des besoins des parents plus facile à déployer en accueil individuel qu'en structure collective

### Faciliter l'évolution des professionnels dans leurs pratiques :

- Favoriser et faciliter l'accès aux formations des professionnels sur leur temps de travail :
  - Sensibiliser les parents sur l'importance des congés de formation
  - Créer des partenariats avec des structures PE pour prendre en charge ponctuellement les enfants et permettre aux AM de partir en colloque ou en formation
- Construire des parcours professionnels : identifier les perspectives et les liens avec d'autres métiers pour faciliter les évolutions professionnelles + faciliter les évolutions de carrière entre professionnels collectifs et individuels
- Accompagner les reconversions professionnelles vers l'accueil individuel : métier adapté en seconde partie de carrière

### Renouveler l'exercice de l'accueil individuel :

- Renouveler le modèle des crèches familiales et répondre à leurs problématiques :
  - Résoudre la précarité de ce statut :
    - Créer un statut plus attractif dans les crèches familiales pour favoriser la venue des AM dans ces structures
    - Revaloriser la rémunération des AM en crèche familiale
- Les MAM, un levier contre l'isolement ?
  - Lieu qui permet aux professionnels de l'accueil individuel qui le souhaitent d'expérimenter le travail en équipe et de rompre l'isolement.

- Toutefois, les questions de suivi et d'accompagnement des professionnels en MAM devraient faire l'objet de travaux approfondis : constat de fermeture de MAM en l'absence d'accompagnement, problématiques de *turn over*, de tensions entre les professionnels...)
  - Mener de nouvelles études approfondies sur les MAM avant d'investir massivement dans ces structures pour mieux évaluer les risques, les leviers à mettre en œuvre et les atouts de ces structures
- Accompagner et former les professionnels aux activités de gestion et de travail en équipe
- Approfondir la place des collectivités locales dans l'accompagnement et le pilotage des MAM → piste de travail et axe d'amélioration à évaluer
- Développer les pratiques professionnelles et les organisations permettant de répondre aux besoins réels des parents :
  - Garde domicile : pratique pour les parents en cas d'horaires atypiques
  - Développer les « nids maternels »
  - Développer la garde partagée, développé principalement dans les métropoles aujourd'hui

## **(2) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

### **Résoudre les inégalités territoriales :**

- Etablir une stratégie de développement de l'offre à partir d'un diagnostic partagé à l'échelle d'un territoire (bassin de vie/département...) pour proposer une offre d'accueil véritablement pertinente aux familles :
  - Actuellement, les territoires sont très inégalement fournis :
    - Territoires ruraux souvent sous dotés
    - Offre saturée dans certains territoires sans que cela ne résolve la problématique de l'égalité d'accès : les structures d'accueil privé ont tendance à s'implanter dans les territoires où les familles disposent de capacités financières suffisantes
  - La définition d'une stratégie permet d'améliorer l'organisation de l'offre d'accueil et de la rendre cohérente avec les besoins réels des territoires

### **Faciliter l'accueil de tous les enfants : proposer des solutions innovantes :**

- Structure locale Pim Pam Pomme à Bourgebus – horaires atypiques en PSU
  - Ouverte en 2013, cette structure accueille depuis 2021 60 jeunes enfants jusqu'à 6 ans sur une plage horaire de 5h à 22h, porté par deux porteurs de projet en reconversion professionnelle
  - Projet pédagogique et de qualité :
    - Développer la bienveillance et le respect du rythme de l'enfant (qualité d'accueil, nourriture bio et produite sur place par un chef professionnel, développement d'une approche sensorielle
    - Accueillir tous les enfants : horaires atypiques, 9 places d'accueil d'urgence, accueil d'enfants en situation de handicap au-delà de 3 ans, mixité sociale (PSU)
    - Respect des conditions de travail des professionnels : 80% de diplômés dans la structure, possibilité de VAE, salle de pause, primes de fin d'année, temps dédié à l'analyse de la pratique...
    - Accroître la place du parent dans la structure

- Exemple de l'expérimentation de la communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel en Normandie : « la P'tite récré »
  - o Un mode d'accueil flexible gratuit de 3 heures par semaine à destination des enfants sans mode d'accueil pérenne, porté par une ludothèque
  - o Mode d'accueil orienté vers les familles monoparentales et/ou en situation de précarité : faciliter l'insertion professionnelle des mères
  - o Accompagnement des parents et des enfants dans l'apprentissage de la séparation et vers un mode d'accueil formel et pérenne s'ils le souhaitent

### **(3) Fluidifier des parcours d'accueil**

Permettre aux parents de mieux concilier leur vie personnelle et professionnelle :

- Rénover le congé parental pour permettre aux parents d'exercer leur libre choix et de demeurer près de leur enfant après sa naissance s'ils le souhaitent :
  - o Le revaloriser financièrement
  - o Supprimer les congés parentaux subis en raison de l'absence de places disponibles
- Travailler la responsabilité sociétale des entreprises dans les horaires atypiques qui complexifient la vie des parents et pour faciliter l'articulation vie professionnelle et vie familiale

## Compte-rendu de la consultation à Roubaix (Nord)

### Thématiques de la journée :

- Visite dans une classe passerelle à l'école maternelle Legouve, à la MAM « Le berceau enchanté » et à la crèche Noémi qui accueille des enfants en situation de handicap
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil
  - o Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

---

### (1) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

#### **Apporter un soutien supplémentaire financier et en ingénierie aux communes :**

- Construire une politique enfance entraîne des frais importants pour les communes, en terme de construction ou d'entretien du foncier, des masses salariales, des investissements qui sont réalisés... Les communes ont des difficultés à financer le fonctionnement de l'existant.
- Si un investissement supplémentaire était demandé des communes, cela nécessiterait des efforts supplémentaires de la part de l'Etat en matière d'appui financier en développement et en financement de l'existant pour toutes les communes et d'aide à l'ingénierie de projets pour les municipalités qui en auraient besoin.

#### **Besoins spécifiques aux MAM : solution d'avenir, mais qui nécessite de mettre en place un cadre réglementaire sécurisant**

- **Renforcer les soutiens financiers à l'installation et au fonctionnement :**
  - o Développer des aides à l'installation pour permettre aux professionnels d'équiper leur structure avec du matériel de qualité pour les enfants mais aussi pour les professionnels
  - o Développer des aides pour financer le loyer ou l'achat de la structure
  - o Développer des aides au fonctionnement pour éviter une perte d'agent trop importante aux professionnels qui exercent en MAM et qui doivent retirer de leur salaire l'ensemble des frais relatifs au fonctionnement de la structure
- **Renforcer l'accompagnement des professionnels :**
  - o Proposer des formations en management et en gestion aux professionnels : les fermetures de MAM sont souvent liées à des problématiques managériales et de gestion
  - o Identifier un acteur dédié à l'accompagnement des porteurs de projets
  - o Sensibiliser les PMI à évaluer les relations entre les professionnels lors de leurs visites afin de dénouer les éventuelles tensions ou difficultés
- Créer un **cadre réglementaire** dédié aux MAM

### (2) Garantir une qualité d'accueil équivalent entre les différents modes d'accueil

### **La qualité de l'accueil doit constituer un pilier du futur SPPE :**

- Le SPPE doit être en capacité d'accueillir tous les enfants, notamment les plus vulnérables, de leur assurer un accueil de qualité, pleinement adapté et respectueux de leurs besoins et de ceux de leurs parents.
- Améliorer la coordination et renforcer le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs pour faire de la qualité d'accueil une priorité de la politique locale de l'accueil du jeune enfant → construire un vrai projet de qualité à l'échelle d'un territoire nécessite une implication de l'ensemble des acteurs

### **Améliorer les conditions d'exercice des professionnels :**

- Augmenter les taux d'encadrement afin d'assurer une prise en charge plus individualisée et plus attentive aux enfants
- Augmenter et sanctuariser les temps d'analyse de la pratique professionnelle et renforcer la formation initiale et continue des professionnels
- Pour les AM :
  - o Renforcer le maillage territorial des RPE afin d'encourager et de faciliter la fréquentation des RPE par les AM → permettre une animation plus efficace des AM et lutter contre leur isolement

### **Reconnaître les professionnels comme des acteurs de détection précoce :**

- Renforcer la formation des professionnels dans l'identification des troubles précoces de développement afin de faciliter l'orientation vers un spécialiste

### **(3) Clarifier la gouvernance de la politique d'accueil du jeune enfant et le périmètre du service public de la petite enfance**

#### **Faire de la petite enfance une politique incontournable :**

- L'offre et la politique enfance ne peut pas se construire uniquement sur la seule bonne volonté politique : la petite enfance est souvent le premier budget supprimé ou réduit lorsqu'une municipalité subit des tensions financières. Pour sécuriser la petite enfance, il apparaît nécessaire de clarifier les rôles et les responsabilités de chaque acteur.
- Si les communes sont désignées comme les acteurs principaux chargés de développer l'offre, il apparaît important que la charge de développement d'une offre de qualité soit portée par toutes les communes, afin d'assurer un partage de la charge et éviter que certaines se dérobent et fassent supporter les besoins de leurs familles par les communes avoisinantes. Ce projet constitue un projet collectif et solidaire.

### **(4) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution**

#### **Défaut de connaissance des parents : véritable obstacle dans le parcours de recherche d'un mode d'accueil :**

- Les parents ont des difficultés à appréhender leur recherche de mode d'accueil parce qu'ils ne disposent pas de connaissances suffisantes sur ces derniers + difficultés pour les parents à connaître l'ensemble de l'offre disponibles près de chez + difficulté à identifier un acteur de référence à même de les informer et orienter
- Difficultés pour les parents de comprendre le parcours et les procédures administratives
- Ce « parcours de combattant » ne permet pas forcément aux parents de réfléchir et de construire le parcours et la prise en charge de leur choix tant ils redoutent de ne pas de solution d'accueil / sentiment pour les parents de choisir « à l'aveugle » le mode

d'accueil / crainte de devoir prendre un congé parental subi pour pallier le manque de place

- Verbatim :
  - o « C'est une période chaotique pour nous les parents. On ne sait pas où aller chercher l'information. » / « Il faudrait être accueilli par un référent famille dans des lieux dédiés à la Petite Enfance. »
  - o « Comme je ne savais pas, j'ai questionné des copains qui m'ont donné leur avis. Après, j'ai pris ce qui me correspondait le mieux. » / « Je ne comprends pas les nuances dans les intitulés (crèche collective, crèche parentale...). »
  - o « Quand j'arrive à la mairie, on me dit que je suis à la millième place. C'est déprimant. » / « Quand on a une place, on n'y croit pas ! On se croit chanceux. »
  - o « On prend ce que l'on peut. » / « Il faudrait pouvoir faire un réel choix en fonction de sa vision éducative. Par exemple, commencer par une assistante maternelle et ensuite faire de l'accueil collectif. »
  - o « Comment sont attribuées les places de crèches ? C'est très opaque. On n'a aucune explication en cas de refus. »

### Solutions :

- Mieux informer les parents :
  - o Utiliser un vocabulaire accessible par tous les parents
  - o Centraliser le 1er niveau d'information et proposer des supports pédagogiques pour expliquer l'environnement de la petite enfance (acteurs et professionnels...) et les différents modes d'accueil dans un langage accessible à tous + co-construire les supports pédagogiques avec les parents
- Mieux orienter les parents :
  - o Recenser, localiser et fournir une liste à jour des structures et des professionnels de l'accueil individuel avec leurs spécificités par bassin de vie (horaires, jours, offre inclusive...) pour mieux guider les parents
  - o Centraliser les informations et mieux communiquer sur un ou des sites spécialisés, fiables et gratuits
- Accompagner davantage les parents :
  - o Assurer un soutien à la construction du projet parental : informer les parents sur les différents modes d'accueil dès la déclaration de grossesse et accompagner les parents dans la construction de leur projet d'accueil par un acteur de référence et qualifié + prendre davantage compte des choix éducatifs souhaités par les parents
  - o Identifier clairement des points d'information et d'orientation uniques des familles sur chaque territoire, en complément d'une offre en ligne
  - o Développer un outil d'enregistrement des souhaits
  - o Accompagner et aider les parents dans leurs démarches administratives
- Garantir une place aux parents :
  - o Rendre transparents les critères de sélection
  - o Proposer des solutions relais en cas de réponse négative : assurer un accompagnement bienveillant et soutenant aux familles sans solution pour sécuriser les parents et les aider à formuler un nouveau projet
  - o Aider les parents à lever leurs freins économiques ou géographiques
  - o La combinaison de solutions devrait être facilitée pour trouver des solutions d'accueil alternatives, pour tenir compte des besoins des familles tout en préservant l'intérêt de l'enfant. Cela implique d'engager un dialogue avec les familles/professionnels pour trouver une solution acceptable + d'assurer le suivi des demandes par une même instance (permettre accueil individuel/collectif - collectif/collectif - individuel/individuel)

## **(5) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

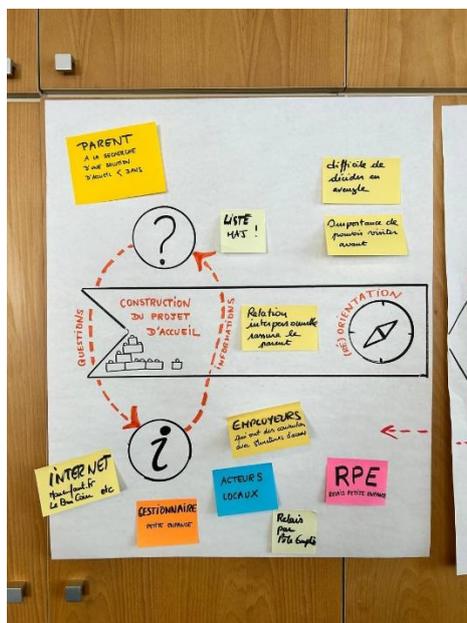
### **Pour les enfants en situation de handicap :**

- Mettre en œuvre les conditions permettant aux structures d'accueillir des enfants en situation de handicap, même lourdement handicapés :
  - o Former les professionnels
  - o Développer des soutiens financiers pour permettre d'équiper les structures avec du matériel adapté aux besoins de l'enfant et respectueux des conditions de travail des professionnels
- Accompagner les parents : les professionnels doivent tisser une relation de confiance avec eux :
  - o Les parents d'enfants en situation de handicap nécessitent aussi plus souvent que les autres d'être accompagnés vers les modes d'accueil parce qu'ils culpabilisent de confier leur enfant ou qu'ils doutent de la capacité des modes d'accueil à accueillir l'enfant et à l'accueillir dans de bonnes conditions.
  - o Cela nécessite pour la structure de respecter leurs appréhensions et de s'adapter à leur rythme.
  - o Exemple de la crèche Noémi qui indique que les parents confie sur une plage horaire de plus en plus longue au fur et à mesure des mois lorsqu'ils gagnent en confiance dans la prise en charge et qu'ils constatent les bénéfices de la socialisation sur leur enfant.

### **Favoriser la socialisation des enfants de 2 ans : premier pas dans la lutte contre les inégalités de destin :**

- Développer le modèle des classes passerelles : exemple de Roubaix :
  - o Roubaix : ville pionnière du dispositif des classes passerelles. Classe passerelle de l'école maternelle Legouve, qui comporte une professeure des écoles, une éducatrice de jeune enfant et une ATSEM.
  - o Afin de faciliter l'entrée dans la scolarisation, ce dispositif permet :
    - Aux enfants :
      - De travailler la séparation avec ses parents de manière graduée, avec une intégration progressive au dispositif
      - De renforcer les compétences langagières et de vie en groupe du jeune enfant, afin qu'il entre à l'école maternelle avec les mêmes compétences que la moyenne des enfants
    - Aux parents :
      - De travailler la séparation avec son enfant
      - De se familiariser avec l'institution scolaire, son fonctionnement et ses normes, voire de reprendre confiance avec l'institution
      - De bénéficier d'un accompagnement à la parentalité, de prendre confiance en ses compétences parentales et de se socialiser
  - o La réussite de ces dispositifs passe par la création d'un lien de confiance entre les professionnels, les parents et les enfants : l'implication des parents est essentielle.
  - o Témoignages de deux mères dont les enfants ont bénéficié de la classe passerelle :
    - « Au début je ne voulais pas qu'elle y aille. Je n'avais pas confiance. Mais, la classe passerelle m'a réconciliée avec l'institution scolaire, moi qui avais souffert durant ma scolarité et qui avait peur que mon enfant vive la même chose. »

- « Très rapidement, j'ai constaté que son langage avait beaucoup progressé, qu'elle connaissait beaucoup de mots. »
- « Les professionnelles de la classe passerelles ont identifié un mal-être psychologique chez ma fille, qui a pu rencontrer un psychologue et qui a pu résoudre sa souffrance avant d'entrer en maternelle. »
- « J'ai été éduquée en tant que parent par ce dispositif, je suis devenue une meilleure maman. » / « J'ai pris plaisir à jouer avec mes enfants, à refaire les activités qu'ils faisaient la journée. »



## Compte-rendu de la consultation à Angers (Maine-et-Loire)

### Thématiques de la journée :

- Visite du centre Jean Vilar rassemblant un centre social, un lieu d'accueil parents-enfants et un relais Petite enfance et visite du pôle multi-accueil Roseraie
- Thèmes de la concertation retenus :
  - o Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil
  - o Fluidifier les parcours d'accueil

---

### (1) Dégager du foncier, renforcer le soutien financier et en ingénierie pour favoriser le développement de nouvelles places d'accueil

**Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets :** Identifier un acteur et dédier des postes de chargés de projet pour accompagner les professionnels dans leur projet d'ouverture de MAM ou de structures collectives

### **Dégager du foncier :**

- Mutualiser le foncier avec d'autres projets immobiliers sur le territoire : implantation d'entreprises, résidences séniors, établissements scolaires...
  - o Exemple local : micro-crèche Les Buissonnets à Avrillé qui est installé dans un établissement scolaire
- Imposer aux constructeurs et aux promoteurs immobiliers de réserver un espace pour aménager une structure petite enfance
- Considérer que l'installation de services petite enfance au sein d'un territoire contribue à renforcer son attractivité et s'inscrit dans la politique d'aménagement du territoire
- Dans les territoires où c'est pertinent : privilégier et développer l'offre de structures mobiles et itinérantes (bus, structures itinérantes...) plutôt qu'implanter une nouvelle structure qui serait trop isolée et éloignée des besoins

### **Leviers financiers :**

- Revoir les aides financières versées par la CAF pour faciliter le fonctionnement des structures et permettre une meilleure qualité d'accueil et mieux répondre aux besoins des parents :
  - o Par exemple, développer des aides au fonctionnement sur les créneaux du matin et du soir qui représentent un coût plus élevé avec une mobilisation de professionnels pour peu d'enfants présents
  - o Rendre les aides versées par les partenaires et la CAF fongibles entre investissement et fonctionnement selon les besoins de la structure
- Mener des actions de sensibilisation auprès des parents pour lutter contre l'absentéisme et expliquer ses conséquences sur la solvabilité des structures
- Développer des aides pour permettre aux gestionnaires de baisser sa facture énergétique : aide à l'installation de panneaux photovoltaïques, travaux d'isolation...

### **Focus MAM :**

- Augmenter les aides financières à l'investissement et adapter ces aides au regard des territoires et de la couverture de l'offre sur le territoire
- Renforcer la reconnaissance des MAM en délivrant un agrément pour la structure et non plus des agréments individuels pour chaque professionnel de la MAM

- Identifier un ou des acteurs chargés d'accompagner les professionnels dans leurs démarches administratives, financières mais aussi pour les aider à sécuriser leurs relations avec les parents (sécuriser les paiements, recouvrer les indus...)

### **Repenser l'organisation et la mise en œuvre des stratégies de la petite enfance : définir une approche cohérente, globale et coordonnée à l'échelle d'un territoire :**

- Organiser une instance de concertation une fois par an, rassemblant l'ensemble des acteurs de la petite enfance pour partager l'ensemble des besoins en modes d'accueil exprimés par les collectivités, les entreprises, les parents, réfléchir sur les projets, identifier le foncier disponible, envisager les leviers financiers disponibles, etc., pour développer une offre d'accueil adaptée et cohérente aux besoins des territoires.
- Cette orchestration nécessite de disposer d'une cartographie des besoins et de l'offre d'accueil sur les territoires (taux de couverture, besoins connus des parents, données démographiques, nombre d'enfants 0-3 ans...): besoin d'améliorer le pilotage des politiques de la petite enfance

### **(2) Garantir une qualité d'accueil équivalent entre les différents modes d'accueil**

**Mise en réseau** de l'ensemble des professionnels de la petite enfance au sein d'un même territoire (collectif, individuel, MAM...) qui permet de trouver des remplaçants/suppléants en cas d'absences ou de départs

### **Améliorer la formation initiale et continue des professionnels :**

- Pour permettre des passerelles et des évolutions professionnelles
- Pour assurer un haut niveau de qualité et pour rendre plus attractifs les métiers de la petite enfance.
- Les formations doivent être accessibles à tous les professionnels (assistants maternels, gardes à domicile, PMI, auxiliaire de puériculture, EJE, TISF...)
  - o Pour ces professionnels de l'accueil à domicile, la formation continue doit être incluse dans leur temps professionnel, non sur leur temps personnel.
  - o Orienter les parents vers les LAEP lorsque les professionnels sont en formation.

### **Sanctuariser et développer les temps d'échanges de la pratique :**

- Les temps de formation continues doivent s'articuler avec des temps d'analyses régulières de la pratique entre professionnels pour leur permettre d'échanger sur les difficultés et les solutions mises en place dans leurs prises en charge.
- Assurer le financement de ces temps d'analyse de la pratique

### **(3) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution**

### **Simplifier les démarches des parents et renforcer leur compréhension du secteur de la petite enfance :**

- Organiser des **lieux ressources** dans chaque territoire pour permettre aux familles de bénéficier d'une information complète sur les spécificités, les avantages et les inconvénients des différents modes d'accueil : le RPE pourrait jouer ce rôle
- **Mettre en place un guichet unique pour informer et orienter les familles :**
  - o Recensant la demande et l'offre disponible à l'échelle d'un même territoire

- Permettant aux parents de disposer d'une vision complète de tous les modes d'accueil disponibles près de chez eux afin qu'ils puissent réfléchir à leur projet et envisager la solution qui convient le mieux aux besoins de leur enfant
- Cette centralisation des données nécessite un outil de pilotage et de suivi efficace de l'offre disponible, régulièrement actualisé. Les RPE doivent renforcer leur rôle d'animation et de recensement des professionnels de l'accueil individuel sur leur territoire.
- **Simplifier les démarches administratives** des parents, notamment pour les parents employeurs qui recourent à un accueil individuel + renouveler le modèle des crèches familiales

#### **Améliorer le fonctionnement d'attribution des places pour mieux accompagner les familles :**

- Organiser une seule commission d'attribution ou instance d'attribution des places pour l'ensemble des acteurs du territoire pour éviter aux parents de multiplier les demandes
- Rendre plus flexible l'organisation de commission d'attribution des places en fonction de l'offre et des demandes

#### **(4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles**

##### **Développer des dispositifs permettant de répondre à l'ensemble des besoins :**

- Les structures et dispositifs en horaires atypiques, y compris le week-end, accessibles en priorité aux familles monoparentales qui n'ont pas d'alternative.
- Développer l'accueil d'urgence avec l'organisation de solutions de places d'accueil volantes par des professionnels de l'accueil individuel, des gardes d'enfants à domicile et des EAJE

#### **(5) Fluidifier des parcours d'accueil**

##### **Proposition de parcours d'accueil idéal :**

- **Grossesse :**
  - Dès la grossesse, les parents reçoivent une information complète sur l'ensemble des dispositifs et structures à leur disposition pour penser leur projet de vie et définir le parcours d'accueil de l'enfant dans sa globalité. Ce lieu pourrait constituer l'interlocuteur des parents de la naissance de leur enfant jusqu'à son entrée à l'école
- **Premières années de la vie de l'enfant : assurer un libre choix aux parents et leur permettre de concilier leur vie professionnelle et familiale :**
  - Réformer le congé paternité et le congé parental (mieux rémunéré et cumulable avec un CMG) pour permettre aux deux parents de s'impliquer dans leur vie familiale et d'avoir le libre choix de rester près de leur enfant dans les premiers temps de sa vie
  - Développer une offre suffisante permettant de répondre à l'ensemble des besoins, y compris ceux atypiques
  - Assurer un accueil de qualité et harmonisé dans tous les modes d'accueil
  - Renforcer et accentuer les échanges entre les professionnels et les parents, ainsi que les pratiques d'accompagnement aux parents dans leur parentalité et leurs compétences parentales
  - Créer et renforcer les liens et les passerelles entre les différents modes d'accueil afin de permettre les passerelles de l'un à l'autre en fonction du développement de l'enfant, de ses besoins, ainsi que de ceux de ses parents

- Développer des passerelles avec l'école :
  - o Pour permettre aux enfants et aux parents de se familiariser avec les lieux et les personnels, notamment ceux qui n'ont pas été socialisés dans un mode d'accueil, afin de préparer la séparation :
    - Expérimentation locale « En route vers l'école »
  - o Renforcement des liens entre les professionnels de la petite enfance et de l'Education nationale afin d'assurer cette transition au mieux
  - o Développer un axe parentalité dans le PEDT (Projet éducatif territorial)

### Développer et promouvoir les lieux permettant la solidarité entre parents et les lieux de soutien à la parentalité :

- Développer les groupes d'échanges de paroles et d'expériences entre parents pour leur permettre de s'exprimer sur leur parentalité, mais aussi de créer du lien social pour les parents isolés
- Développer les LAEP et les pratiques de soutien à la parentalité au domicile
- Développer des relais parentaux, ouverts 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour permettre le répit parental et assurer des accueils d'urgence



## Compte-rendu de la consultation à Dijon (Côte-d'Or)

### Thématiques de la journée :

- Visite du RPE du quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon, visite de l'EAJE le Ruisseau, visite du LAEP la Cadole
- Thèmes de la concertation retenus : l'amélioration du parcours des parents

---

### (1) Remédier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant

#### **Valoriser les métiers de la petite enfance :**

- Renforcer l'attractivité des professionnels d'accueil, notamment l'accueil individuel, en informant mieux les parents sur les avantages et inconvénients de chaque mode d'accueil

#### **Valoriser les dispositifs qui permettent de répondre aux difficultés des modes d'accueil :**

- Pour l'accueil individuel : encourager le développement des MAM et développer le maillage des RPE pour répondre aux problématiques d'isolement des professionnels

### (2) Garantir une qualité d'accueil équivalente entre les différents modes d'accueil

#### **Organiser les modes d'accueil en fonction des compétences des professionnels pour assurer une bonne qualité d'accueil aux enfants :**

- Exemple à Dijon où les EAJE sont organisés en fonction des compétences et des diplômes de chaque professionnel

#### **Développer et soutenir les démarches de soutien à la parentalité :**

- Dans les modes d'accueil en sensibilisant les professionnels et en leur donnant les moyens d'exercer cette mission
- Dans des espaces/temps complémentaires aux modes d'accueil : lors de cafés/rencontre entre parents, dans les LAEP, lors de moments conviviaux (fêtes de Noël...)

#### **Développer la culture de partenariats territoriaux entre les différents acteurs pour apporter des réponses complètes et précises aux besoins :**

- L'organisation de partenariats territoriaux et très locaux entre différents acteurs complémentaires de la petite enfance et d'autres champs permet de construire un diagnostic précis et partagé d'un territoire donné, de ses interactions avec d'autres territoires, de l'offre disponible, des besoins et des pratiques des parents
- Ce diagnostic permet de construire des actions ciblées, adaptées et répondant aux besoins des familles.
- Cette approche permet de replacer les problématiques de qualité d'accueil au cœur des politiques de petite enfance, dans le développement d'une nouvelle offre d'accueil ou de réorientation d'une offre d'accueil déjà existante.

### (3) Améliorer l'information, l'orientation des familles et accompagner les parents sans solution

#### **Faciliter l'information et l'orientation des familles dans la recherche d'un mode d'accueil :**

- Organiser des réunions d'informations régulières aux familles sur les différents modes d'accueil afin qu'ils puissent s'orienter vers le mode d'accueil qui leur correspond le mieux → permettre aux parents d'exercer leur libre choix dans la demande d'accueil pour éviter que l'orientation ne soit effectuée que par contraintes (seul mode d'accueil disponible etc.
- Informer les parents des règles d'attribution des places en accueil collectif et anonymiser les demandes par un système de grille anonyme
- Organiser un guichet unique qui assure un rôle d'information des familles en donnant une information complète, fiable et transparente aux parents :
  - o Exemple local d'un RPE jouant le rôle de guichet unique au sein de la communauté de communes des Rives de Saône, avec une offre très majoritairement composée d'AM (94% de l'offre) :
    - Permettre aux parents de disposer de l'ensemble des informations et des documents nécessaires sur l'offre d'accueil (collectif et individuel) disponible sur le territoire dans un seul lieu et un seul rendez-vous
    - Entendre et orienter les parents en fonction de leurs besoins et de la réalité de l'offre disponible sur le territoire
    - Informations données aux parents sur les règles d'attribution des places en accueil collectif
    - Donne des informations aux parents sur les modalités de contrat
    - Accompagnement des parents jusqu'au bout de leurs démarches de mode d'accueil
- *« Les parents sont perdus et pas assez informés. Ils s'inquiètent avant tout, à raison, d'avoir une place pour reprendre le travail. Ils ne savent pas à qui s'adresser, comment faire le choix et peuvent avoir des idées préconçues sur les différents mode d'accueil. Et pour les communes, c'est parfois difficile de connaître toutes les places disponibles sur leur territoire. »*

### (4) Améliorer l'accessibilité de l'offre d'accueil à toutes les familles

#### **Développer une offre d'accueil qui réponde de façon innovante aux besoins réels des territoires :**

- Projet local en Côte-d'Or d'augmenter le maillage territorial des RPE sur l'ensemble du département et développement d'un « RPE Voyageur » permettant d'intervenir dans les communes qui ne sont pas équipées d'un RPE une matinée par semaine.
  - o Projet qui se construit au fur et à mesure en fonction des besoins et retours des AM, des parents et des collectivités.
  - o Permanences téléphoniques assurées l'après-midi et organisation de permanences physiques en soirée sur demande en fonctions des besoins (pas de jour fixe, lieu défini en fonction de la demande)
  - o Adaptation des horaires de passage dans les communes en fonction de ceux des AM

#### **Favoriser l'accessibilité des familles les plus éloignées des modes d'accueil :**

- Développer les dispositifs AVIP pour favoriser l'insertion professionnelle des parents et permettre à leurs enfants de bénéficier d'un accueil collectif.
- Développer les dispositifs de lieux mixtes permettant des expériences de socialisation ponctuelles aux enfants et à leurs parents (ludothèques, LAEP...)
- Engager des projets de mixité sociale dans les territoires ruraux qui sont aussi confrontés à des situations de précarité :
  - o Projet dans le territoire du Pays Châtillonnais, qualifié d'hyper-rural, porté par Léo Lagrange, pour favoriser l'accès des familles en situation de pauvreté à une offre d'accueil ou à des dispositifs de soutien à la parentalité dans un territoire rural. Ce dispositif permet d'accélérer le parcours d'insertion des parents, de créer des liens entre les familles et, aux enfants, de bénéficier d'une socialisation précoce favorable à leur développement.
    - Lutte contre la pauvreté et l'isolement social des familles :
    - Valoriser l'accueil en crèche auprès des familles (déconstruction des idées reçues en faisant-valoir l'importance de la socialisation sur l'enfant et ses parents) → soutien à la parentalité, accompagnement de la relation parents-enfants et valorisation des compétences des parents, développement de l'apprentissage du langage par la socialisation des enfants...
    - Renforcer la dynamique partenariale et territoriale afin d'assurer une prise en charge multidisciplinaire des familles (actions sociales de proximité et améliorer l'accès aux droits et aux services essentiels des plus fragiles) → travail partenarial sur la petite enfance / lutte contre l'isolement social et économique engagé avec les deux CADA du territoire (atelier langage, temps de jeux proposés aux familles dans les CADA, cafés paroles, ateliers de sensibilisations aux violences éducatives ordinaires...)
    - Difficultés qui demeurent : temps d'accueil courts, difficultés à capter les familles les plus isolées (en logement diffus ou sans mode de transport), les difficultés pour les parents à se séparer de leur enfant.

#### **(5) Fluidifier les parcours d'accueil**

##### **Mieux articuler l'offre d'accueil collectif et individuel sur un même territoire lors des commissions d'attribution :**

- Envisager l'attribution de places en crèche en fonction du nombre d'assistant maternel sur le territoire pour prendre en compte l'évolution de la situation et de l'offre d'accueil : possibilité de donner des points supplémentaires à des parents qui habiteraient dans une commune qui comprendraient une offre très limitée de professionnels d'accueil individuel et qui n'auraient donc pas de solution alternative proche de chez eux.

##### **Développer les liens entre structures petite enfance et école maternelle :**

- Faciliter la transition vers la scolarisation en développant les liens entre modes d'accueil petite enfance et école maternelle pour travailler la séparation entre parents et enfants et pour accompagner les enfants et les parents du monde de la petite enfance au monde scolaire
- Faciliter l'entrée à l'école pour les parents et les enfants, notamment ceux qui n'ont pas été accueillis dans un mode d'accueil formel, notamment à travers des espaces de socialisation :
  - o Exemple d'une bonne pratique à Dijon : partenariat organisé avec le LAEP la Cadole avec des classes maternelles de petite section.

